Législature	**:**	**2021 – 2026**
Année	**:**	**2026**
Séance	**:**	**2**

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 22 JUIN 2026

TABLE DES MATIERES

1. *Appel* 3
2. *Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 mai 2026* 3
3. *Adoption de l'ordre du jour* 4
4. *Courrier* 5
5. *Communications du Bureau* 7
6. *Communications des délégués des Conseils intercommunaux* 10
7. *Motion du 12 juin 2026 de M. Fabrice Portmann* 12
8. *Préavis n°04/2026 - Rapport de gestion 2025* 16
9. *Préavis n° 05/2026 – Comptes 2025* 19
10. *Préavis n° 06/2026 – Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2026* 22
11. *Préavis n° 09/2026 – Rémunération de la Municipalité pour la législature 2026-2031* 23
12. *Préavis n° 08/2026 – Demande de crédit pour la création d'une connexion entre les deux zones de pression du réseau d'eau potable dans le secteur du Forum et la mise en conformité d'un collecteur d'eaux claires* 25
13. *Préavis n° 07/2026 – Demande de crédit pour la création d'une zone 30 à la route de la Roche* 26
14. *Communications de la Municipalité* 38
15. *Divers et propositions individuelles* 40

Ouverture de la séance

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la séance à 19h02 en s'adressant aux Conseillères et Conseillers, à Mme la Syndique, à Mme et MM. les Municipaux, à Mme la Secrétaire municipale, à M. le Boursier, à M. l'Huissier, aux amis de la Presse et au public présent, leur souhaitant à toutes et tous une cordiale bienvenue à la 2ème séance de cette année 2026, qui est également la dernière de la législature 2021-2026.

1. APPEL

Présidence :	Mme Katia de la Baume
Sont excusés :	M. Peter Weier M. Marc Cornut M. Brian Hick
Arrivé au point 5	M . Bouton Fabrice
Arrivés au point 6	M. Burri Fritz Mme Gaille Burri Marylin
Absent.e.s	Schwitz Yan
Sont présent-e-s :	52 Conseillères et Conseillers 53 dès le point 5 55 dès le point 6

Mme la Présidente Katia de la Baume constate qu'avec 52 membres du Conseil communal présent-e-s, le quorum est atteint et qu'ainsi le Conseil communal peut valablement délibérer.

Elle ajoute que M. le Municipal Christian Aeschlimann a annoncé un petit retard à la séance et prie l'assemblée de l'excuser. Elle remercie ensuite le public présent à cette séance et rappelle qu'il n'est pas autorisé d'intervenir pendant la séance, ni de se manifester par applaudissement ou autre signe extérieur en cours de séance.

Afin de faciliter la prise de PV, Mme la Présidente prie Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers de décliner leur nom avant chaque prise de parole.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 MAI 2026

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion sur le contenu du procès-verbal de la séance du 4 mai 2026.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote le procès-verbal, lequel est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion sur l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 mai 2026
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du Bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Motion du 12 juin 2026 de M. Fabrice Portmann
8. Préavis n° 04/2026 – Rapport de gestion 2025
9. Préavis n° 05/2026 – Comptes 2025
10. Préavis n° 06/2026 – Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2026
11. Préavis n° 09/2026 – Rémunération de la Municipalité pour la législature 2026-2031
12. Préavis n° 07/2026 – Demande de crédit pour la création d'une zone 30 à la route de la Roche
13. Préavis n° 08/2026 – Demande de crédit pour la création d'une connexion entre les deux zones de pression du réseau d'eau potable dans le secteur du Forum et la mise en conformité d'un collecteur d'eaux claires
14. Communications de la Municipalité
15. Divers et propositions individuelles

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Perreten intervient pour l'adoption de l'ordre du jour. Il indique que, comme tout le monde a pu le constater, il est copieux, même très copieux. Dans l'étouffante moiteur qui va nous occuper ces prochaines minutes, il lui apparaît que certains points de l'ordre du jour devraient être simplement modifiés. C'est pour ça qu'il demande au Conseil communal de passer une petite modification, à savoir d'inverser les points 12 et 13 de l'ordre du jour. À savoir qu'en place 12, le préavis 8/2026 sera discuté pour cette demande de crédit. Et pour clôturer, parce que la discussion, à son avis, sera très intense, ce serait le préavis 7/2026, cette fameuse création d'une zone 30 dans la Commune à la Route de la Roche.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote la modification de l'ordre du jour, laquelle est adoptée avec :

Vote 27 voix pour
18 voix contre
7 abstentions

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

En raison du public ici présent, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pense que c'est une excellente occasion, pour les jeunes qui sont là en particulier. Il fait donc la proposition alternative de remonter le point relatif à la zone 30, le nouveau point 13, et de le placer juste après le point 6, c'est-à-dire avant la motion de M. Fabrice Portmann.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote la modification de l'ordre du jour, laquelle est refusée avec :

Vote 18 voix pour
31 voix contre
1 abstention

Seuls les points 12 et 13 de l'ordre du jour annoncé sont donc intervertis.

4. COURRIER

Mme la Présidente Katia de la Baume donne lecture des courriers reçus depuis la dernière séance du Conseil communal du 4 mai dernier.

05.05.2026 Reçu de la Municipalité de Savigny les objets à porter à l'ordre du jour du Conseil du 22 juin 2026.

06.05.2026 Reçu de M. Kay, l'information qu'il sera le chef de groupe pour le groupe PS & Sympathisants pour la fin de la législature.

07.05.2026 Reçu de M. Peter Weier l'information qu'il sera absent lors du Conseil du 22 juin et de la séance d'assermentation du 24 juin.

09.05.2026 Reçu de Mme la Secrétaire du Conseil communal de Belmont sur Lausanne, Isabelle Fogoz, informe que la prochaine séance du Conseil communal de Belmont est fixée au mercredi 27 mai à la Grande Salle de Belmont, et joint l'ordre du jour.

11.05.2026 Reçu de l'administration communale des informations transmises par le Bureau électoral cantonal concernant les votations du 14 juin 2026.

18.05.2026 Reçu de l'administration communale un rappel concernant les délais d'envoi des rapports sur la gestion et les comptes à transmettre aux présidents de la COGEST et de la COFIN.

19.05.2026 Reçu de l'administration communale des informations concernant la préparation du scrutin du 14 juin 2026.

20.05.2026 Reçu de M. Zumofen des informations concernant les délais de dépôt des différents rapports de la COFIN.

20.05.2026 Reçu de l'administration communale des informations concernant la transition vers la nouvelle identité visuelle de la commune.

28.05.2026 Reçu de Mme la Secrétaire du Conseil communal de Belmont sur Lausanne, Isabelle Fogoz, informe que la prochaine séance du Conseil communal de

Belmont est fixée au mercredi 26 juin au Refuge des Bas-Monts, et joint l'ordre du jour.

02.06.2026 Reçu de l'administration communale le courrier de la Municipalité de Savigny, accompagné du rapport du 11 mai 2026 de la Commission des finances concernant la Modification des statuts de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ASIJ), article 32 « Ressources et frais ». Le courrier original est envoyé par courrier postal à l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat (ASIJ).

02.06.2026 Reçu de M. Stéphane Kay l'information qu'il sera absent lors de la séance d'assermentation du 24 juin pour raison de promotions scolaires.

03.06.2026 Reçu de la Bourse communale des informations concernant les jetons de présence de l'ORPC.

05.06.2026 Reçu de l'administration communale des informations transmises par le Bureau électoral cantonal concernant les votations du 14 juin 2026.

11.06.2026 Reçu de l'administration communale des informations transmises par le Bureau électoral cantonal concernant les élections cantonales des dimanches 28 février et 21 mars 2027.

12.06.2026 Reçu de Mme la Municipale Nicole Félix la demande de reformuler les tournures orales de ses prises de paroles dans les prochains PV des séances du Conseil.

12.06.2026 Reçu de M. Fabrice Portmann une motion à porter à l'ordre du jour de la séance du Conseil du lundi 22 juin 2026.

14.06.2026 Reçu de M. le Municipal Christian Aeschlimann l'information qu'il serait en retard pour la séance du Conseil du 22 juin.

15.06.2026 Reçu de l'administration communale, le No 80 – Juin 2025 du périodique Canton-Communes.

15.06.2026 Reçu de l'administration communale différentes informations concernant les votations fédérales et cantonales du 27 septembre 2026 ainsi que les élections cantonales et votations fédérales du 28 février 2027.

16.06.2026 Reçu de l'administration communale, la décision de convocation pour les votations fédérales et cantonale du 27 septembre 2026 ainsi que pour les élections cantonales et votations fédérales du 28 février 2027.

17.06.2026 Reçu de l'Union des Communes Vaudoises, l'UCV-Info de juin 2026.

18.06.2026 Reçu de M. Vincent Fracheboud l'information qu'il sera absent lors de la séance d'assermentation du 24 juin.

21.06.2026 Reçu de M. le Conseiller Marc Cornut l'information qu'il sera absent pour la séance du Conseil communal du 22 juin 2026.

21.06.2026 Reçu de M. Ralph Brühlmann l'information qu'il sera absent lors de la séance d'assermentation du 24 juin.

22.06.2026 Reçu de M. le Préfet Cédric Alber, la copie de sa réponse à Monsieur le Conseiller Perreten concernant la non-possibilité d'élection dans des commissions des personnes absentes lors de l'installation des autorités.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Votations du 14 juin 2026

Mme la Présidente Katia de la Baume présente le résultat des votations fédérales et cantonales du 14 juin 2026 pour la commune de Savigny.

Nombres d'électeurs : 2212
Bulletins valables : 1365
Taux de participation : 61,71 %

Votation fédérale

Objet n° 1 : Initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions » (Initiative pour la durabilité)

➔ Initiative refusée par 64,26%

BULLETINS		
	Rentrés	1'365
	Blancs	22
	Nuls	0
	Valables	1'343

Suffrages		
Oui	480	35.74 %
Non	863	64.26 %

Statut : refusé

Votation fédérale

Objet n° 2 : Modification du 26 septembre 2025 de la loi fédérale sur le service civil (LSC)

➔ Modification refusée par 50,56%

BULLETINS		
	Rentrés	1'365
	Blancs	28
	Nuls	0
	Valables	1'337

Suffrages		
Oui	661	49.44 %
Non	676	50.56 %

Statut : refusé

Votation cantonale

Objet n° 1 : Initiative constitutionnelle «salaire minimum cantonal»

➔ Initiative refusée par 49,16%

BULLETINS	
Rentrés	1'365
Nuls	0
Valables (dont blancs)*	1'365
Blancs	65

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Suffrages		
Oui	629	46.08 %
Non	671	49.16 %
Blancs	65	4.76 %

Statut : refusé

Objet n° 2 : Initiative législative «salaire minimum cantonal»

Votation cantonale

➔ Initiative refusée par 51,07%

➔ Contre-projet accepté par 48,79%

➔ Contre-projet préféré par 51,87%

BULLETINS	
Rentrés	1'365
Nuls	4
Valables (dont blancs)*	1'361
Blancs	63

* s'obtient en déduisant les bulletins nuls des bulletins rentrés

Votation cantonale

Objet n° 2 : Initiative législative «salaire minimum cantonal»

Suffrages initiative		
Sans réponse	19	1.40 %
Oui	584	42.91 %
Non	695	51.07 %
Blancs	63	4.63 %

Statut initiative : refusée

Suffrages contre-projet		
Sans réponse	34	2.50 %
Oui	664	48.79 %
Non	600	44.09 %
Blancs	63	4.63 %

Statut contre-projet : accepté

Suffrages Q. subsidiaire		
Sans réponse	41	3.01 %
Initiative	551	40.48 %
Contre-projet	706	51.87 %
Blancs	63	4.63 %

Préférence : Contre-projet

Paiements des jetons de présence

Concernant le paiement des jetons de présence pour la dernière séance de conseil, Mme la Présidente Katia de la Baume annonce qu'ils n'ont pas encore pu être versés, car il manque quelques conseillers qui n'ont pas envoyé leur IBAN et le paiement se fera en une fois pour tout le monde. Elle prie donc les deux ou trois conseillers qui n'ont pas donné encore leur IBAN de le transmettre à Mme la Secrétaire.

Informations concernant la future législature ainsi que l'assermentation de ce mercredi 24 juin

Mme la Présidente Katia de la Baume donne les informations suivantes :

- La séance aura lieu en deux temps : d'abord lors d'une cérémonie au Temple pour l'assermentation des élu·e·s, et ensuite au Forum pour l'installation des autorités pour la législature 2026-2031, ainsi que les nominations pour le bureau et les commissions permanentes.
- Pour la mise en place du futur bureau, nous aurons besoin de scrutateurs/trices temporaires pour la séance du 24 juin. Ceux-ci peuvent par exemple être ceux ou celles qui sont candidats aux postes de scrutateurs/trices. Si cette information pouvait être transmise à la fin de cette séance cela nous arrangerait.
- Concernant les conseils intercommunaux (ASIJ, ASEL, ORPC), les dates pour les assermentations ont été fixées comme suit :
 - Pour l'ASEL : jeudi 25 juin à 18h à Belmont,
 - Pour l'ORPC, lundi 29 juin à 18h à Carrouge,
 - Pour l'ASIJ, mardi 30 juin à 17h à Savigny,
- Concernant la suppléance de la Secrétaire du Conseil, le Conseil devra procéder à la nomination d'un ou d'une Secrétaire suppléant-e, pour la nouvelle législature. Pour rappel, celui-ci ou celle-ci n'a pas besoin de faire partie du Conseil. En particulier, et Mme la Présidente s'adresse aux chefs de groupe, et les invite à présenter un/une candidat/e désireux-se d'assumer cette fonction.

Prochaines séances du Conseil communal

Mercredi 24 juin 2026 à 16h00 : Assermentation des autorités.
Lundi 26 octobre 2026 à 20h
Lundi 23 novembre 2026 à 20h, en réserve
Lundi 7 décembre 2026 à 19h00

La Secrétaire signale l'arrivée de M. Fabrice Bouton. Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle la ponctualité et relève que les Conseillères et Conseillers sont désormais au nombre de 53.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique profite de rebondir sur la communication du Bureau concernant le 24 juin pour ajouter que, suite à la cérémonie au Temple, le cortège se déplacera au Forum. Le photographe, déjà présent pendant la cérémonie au Temple, prendra des photos des groupes politiques à l'issue de la cérémonie, devant le Forum, sur les escaliers. Elle remercie les groupes d'anticiper et de se regrouper.

6. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole aux délégués des Conseils intercommunaux.

6.1 ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher résume la dernière séance du Conseil intercommunal ASIJ qui a eu lieu le 10 juin 2026 à Forel pour traiter des deux préavis suivants :

- Préavis 04/2026 : Comptes 2025 et rapport de gestion
- Préavis 05/2026 : Modification de l'art 32 des statuts

ASIJ – Comptes – infrastructures scolaires

Entité	Libellé		2026 (budget)	2025 (réel)	2024 (réel)	2023 (réel)	2022 (réel)	2021 (réel)	2020 (réel)	2019 (réel)	2018 (réel)	2017 (réel)
Savigny	Total	CHF	2'412'968	2'187'784	2'063'367	1'995'612	1'678'545	1'543'728	1'534'160	1'508'366	1'510'476	
	Part de Savigny	%	24.43%	24.51%	24.12%	23.79%	23.80%	23.44%	23.87%	23.68%	23.90%	
	Elèves	Nb	444	440	429	411	405	373	365	352	346	
	Habitants	Nb	3'506	3'506	3'448	3'421	3'370	3'348	3'359	3'353	3'352	
	Par élève	CHF	5'435	4'972	4'810	4'856	4'145	4'139	4'203	4'285	4'366	
	Par habitant	CHF	688	624	598	583	498	461	457	450	451	
	Loyer perçu	CHF	808'800	900'699	654'927	648'008	635'000	632'262	635'334	634'565	631'522	
ASIJ	Total	CHF	9'878'750	8'927'571	8'552'827	8'389'618	7'053'446	6'585'962	6'428'119	6'370'113	6'319'623	6'283'707
	Dont transport	CHF	2'436'650	2'220'842	2'105'074	2'078'500	2'087'498	2'026'983	1'856'829	1'764'793	1'673'445	
	Elèves	Nb	1'852	1'833	1'819	1'798	1'750	1'686	1'621	1'609	1'572	1'546
	Transport par élève	CHF	1'316	1'212	1'157	1'156	1'193	1'202	1'145	1'097	1'065	
	Emprunt	CHF		50'948'000	51'654'000	55'250'000	55'250'000	49'665'000	37'665'000	29'275'000	28'502'000	30'129'000
	Taux intérêt moyen	%		0.667%	0.699%	0.633%	0.543%					
	Amortissement	CHF	2'431'600	2'431'333	2'487'089	2'487'089	1'281'535	1'276'736	1'645'752	1'343'121		
	Plafond emprunt	CHF	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	65'000'000	40'000'000

Préavis 05/2026 - Modification de l'art 32 des statuts de l'ASIJ :

- Au 1er janvier 2025, la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) est entrée en vigueur. Elle introduit un volet scolaire dans la « Péréquation des besoins structurels ». Elle permet la compensation des surcharges financières liées à des facteurs sur lesquels les communes n'ont aucune prise.
- Après plusieurs échanges les règles pondérées de calcul ont été définies par l'UCV et le canton, en particulier lorsque la distance entre le domicile et le collège excède 2.5 km et lorsque la proportion des élèves excède 14% de la population.
- Le canton établit les décomptes et verse les montants aux communes.
- La simulation pour l'exercice 2025 s'élève à CHF 285'382 ainsi reversé à l'ASIJ
- Processus de validation à terminer, M. le Conseiller Schumacher indique trouver qu'il s'agit d'un petit montant par rapport à la complication du règlement.

Modification des membres du CODIR pour la prochaine législature soit :

- Un municipal par commune à Jorat-Mézières, Montpreveyres, Vucherens, Syens (40%)
- Fabienne Blanc, secrétaire de l'ASIJ prend sa retraite
- Renouvellement des membres du Conseil intercommunal pour la prochaine législature

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. Schumacher pour son rapport. La parole n'étant pas demandée, elle passe la parole au délégué de l'ASEL.

6.2 ASEL

En l'absence de M. le Conseiller Fritz Burri, président de l'ASEL, Mme la Conseillère Schäppi résume brièvement les comptes 2025 qui ont été adoptés. Elle explique qu'ils sont relativement stables et toujours bien gérés. L'ASEL est plutôt toujours dans des questions de recrutement de personnel, toujours un peu compliqué, mais du nouveau personnel a pu être engagé pour compenser les arrivées à la retraite.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie Mme la Conseillère Schäppi pour son rapport et demande si une autre personne souhaite prendre la parole.

Arrivée de M. le Conseiller Fritz Burri et Mme la Conseillère Gaille Burri qui s'excusent pour leur retard dû à la modification de l'horaire de la séance. Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle la ponctualité et relève que les Conseillères et Conseillers sont désormais au nombre de 55. Elle informe M. le Conseiller Burri que nous en étions aux communications de l'ASEL et lui demande s'il souhaite prendre la parole.

M. le Conseiller Fritz Burri explique que l'ASEL fonctionne comme toujours très bien : les comptes sont justes, les comptes sont bons. La participation de Savigny, vous avez dans votre brochure du budget à nous. Il y a juste deux choses, peut-être, qui sont intéressantes :

1. l'école de police va déménager, ça se précipite. Normalement, une fois que l'armée aura libéré la caserne de Moudon, la caserne va être transformée et, au début des années 2030, disons 2032-33, l'école de police du canton de Vaud sera à Moudon.
2. Autrement encore, la dernière chose pour l'ASEL, pour la nouvelle législature. Comme je vous l'ai dit, j'avais l'honneur de présider le Conseil pour cette législature. Le nouveau président sera de Paudex et je tâte le terrain pour les membres de Savigny, alors j'imagine que tous les membres sont réélus à nouveau, des nouveaux membres, il n'y a personne qui continue. Par contre, ce qu'ils cherchent encore, c'est un secrétaire.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. Burri pour son rapport. La parole n'étant pas demandée, elle passe la parole au délégué de l'ORPC.

6.3 ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann souhaite faire un bref retour sur la séance du Conseil intercommunal de l'ORPC Lavaux-Oron qui s'est tenue le 22 mai dernier à Servion, aux Cullayes. Lors de cette séance, les délégués ont notamment examiné les comptes 2025 ainsi que le rapport de gestion 2025 de l'organisation.
L'année 2025 a confirmé le rôle essentiel de l'ORPC pour les 16 communes du district, représentant aujourd'hui plus de 66'000 habitants. L'organisation compte 271 astreints et a réalisé près de 2'640 jours de service. Elle est notamment intervenue dans le cadre du Xtratrail, du Marathon de Lausanne, du camp ARFEC destiné aux enfants atteints du cancer, ainsi que lors de plusieurs engagements liés à la canicule et à des interventions d'urgence. Le rapport a également mis en évidence les efforts importants consentis dans la formation des cadres et des miliciens ainsi que l'adaptation des infrastructures aux effectifs actuels. Plusieurs constructions seront réaffectées en abris publics, tandis que certaines installations stratégiques sont maintenues. M. le Conseiller Brühlmann aimerait relever un point qui concerne directement Savigny. Malgré cette réorganisation, l'abri de Savigny conserve une fonction importante dans le dispositif régional. Il est prévu qu'un prochain exercice régional de l'ORPC utilise ce site comme centre de conduite régional, ce qui confirme son importance stratégique pour notre région.
Sur le plan financier, les comptes 2025 présentent un résultat positif avec un excédent de revenus de CHF 53'583.–. Le coût réel par habitant s'établit à CHF 22.47, soit un montant

légèrement inférieur à celui prévu au budget. Les préavis relatifs aux comptes et au rapport de gestion ont été acceptés par le Conseil intercommunal. M. le Conseiller Brühlmann remercie le Conseil pour son attention.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. Brühlmann pour son rapport. La parole n'étant pas demandée, elle clôt ce point de l'ordre du jour.

7. MOTION DU 12 JUIN 2026 DE M. FABRICE PORTMANN

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que la motion de M. le Conseiller Fabrice Portmann a été transmis en amont de la séance, dans le délai imparti et l'invite à venir résumer les conclusions de sa motion devant l'assemblée.

Conclusions

Ma motion vise à modifier l'article 61 du règlement du conseil communal en ajoutant un alinéa simple, mais essentiel : « Aucun membre de la commission de gestion et des finances ne peut en faire partie. »

Pourquoi cette précision ? Parce qu'aujourd'hui, une même personne peut siéger dans deux commissions permanentes et se prononcer deux fois sur le même objet : une première fois en commission de gestion ou des finances, une seconde fois dans une autre commission. Cela crée un risque évident de conflit d'intérêt et affaiblit la crédibilité de nos travaux. L'objectif de cette motion est donc très clair : garantir une séparation nette des rôles, assumer l'impartialité totale dans l'examen des objets et de renforcer la transparence ainsi que la confiance dans nos processus. Il ne s'agit pas de compliquer notre fonctionnement, mais au contraire de le rendre plus cohérent, plus lisible, plus conforme aux bonnes pratiques observées dans de nombreuses communes.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Fabrice Portmann et annonce que, dans un premier temps, nous devons procéder à l'examen de la recevabilité, puis dans un deuxième temps à la prise en considération du postulat de M. le Conseiller Portmann.

Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle que, selon le Règlement du Conseil, les causes de non-recevabilité sont :

Article 74 Dépôt et développement du droit d'initiative (art. 32 LC) alinéa 5

La proposition n'est notamment pas recevable lorsque :

a) Son contenu ne correspond pas à son intitulé, est incomplet ou ne permet pas à la municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude ou le projet requis.
b) Elle est rédigée en des termes incompréhensibles, inconvenants, injurieux ou illisibles.
c) Elle n'est pas signée.
d) Son objet est illicite, impossible ou contraire aux mœurs.
e) Elle est contraire au droit supérieur, au principe de l'unité de rang, au principe de l'unité de forme ou au principe de l'unité de la matière.
f) Elle porte sur une compétence qui n'entre pas dans les attributions de l'autorité communale concernée par le type de proposition ou sur une compétence exhaustivement attribuée par la loi à une autorité cantonale ou fédérale.

Mme la Présidente Katia de la Baume informe que le Bureau a corrigé l'erreur du terme « mention », remplacé par « motion » et qu'en analysant la recevabilité de la motion, il a constaté que celle-ci ne comporte pas d'intitulé. Elle ouvre ensuite la discussion sur la recevabilité de la motion.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Martin intervient sur la forme, sans être certaine que ce soit lié à la recevabilité. Elle remarque que M. le Conseiller Portmann remercie en fin de son texte la Municipalité de bien vouloir étudier la motion. À son avis, c'est aller un peu vite en besogne, étant donné que c'est le Conseil qui décide, selon l'article 75, alinéa 2 du Règlement du Conseil, si la motion est renvoyée à l'examen d'une commission ad hoc chargée de préaviser ou renvoyée directement à la Municipalité et non l'auteur qui propose dans le texte de renvoyer immédiatement à la Municipalité. Elle précise qu'il s'agit d'une question de forme et qu'elle ne remet pas en question la recevabilité totale, tout en pensant qu'il faudra trouver une petite solution pour ne pas aller trop vite, pour qu'il ne puisse pas être pensé que puisque c'est recevable, ça passe directement à la Municipalité, surtout que ce sujet concerne directement les droits des conseillers et, Mme la Conseillère Martin pense que c'est bien qu'ils aient un petit moment pour y réfléchir et qu'ils ne tiennent pas compte de cette injonction de la motion que ce soit la Municipalité qui s'en occupe.

Intervention de Mme la Conseillère Anne Catherine Rollandin

Mme la Conseillère Rollandin intervient sur la forme. Elle mentionne que, dans le texte tel qu'il est soumis, la commission de gestion et des finances sont présentées comme une seule et même commission, ce qui est une erreur, bien évidemment. Elle questionne dans quelle mesure cette formule est acceptée malgré tout ou doit être remise en question.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume soumet au vote la recevabilité de la motion, laquelle est acceptée avec :

Vote sur la recevabilité	43 voix pour
	2 voix contre
	8 abstentions

Mme la Présidente Katia de la Baume propose ensuite de procéder à la prise en considération de la motion Portmann. Elle rappelle que selon l'article 75 du Règlement du Conseil communal en vigueur, « Après avoir entendu l'auteur de la proposition, la municipalité et le président sur la proposition, le conseil statue immédiatement après délibération. »

Il peut soit :

1. Renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et sur le renvoi à la municipalité, si un cinquième des membres présents au moins le demande.
2. Prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la municipalité, éventuellement assortie d'un délai particulier.

Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Bonjour annonce que la motion déposée par M. le Conseiller Portmann pose plusieurs problèmes de fonds importants. En premier lieu rappelle que la Commission de Gestion et la Commission des finances sont les deux commissions dites "de surveillance". Celle-ci ont donc pour rôle d'examiner, sous deux angles différents, le travail de la Municipalité. Il est donc parfaitement logique que notre règlement empêche que des membres de la COGES fasse partie de la COFIN, et vice-versa. Mais la motion Portmann vise à étendre ce mécanisme d'exclusion en empêchant les membres des COGES et COFIN à siéger dans la Commission d'urbanisme, interdiction qui d'une part n'est pas justifiée, et d'autre part occasionnera des difficultés.

M. le Conseiller Bonjour avance que la motion s'appuie sur des arguments incorrects : il est dit que la Commission d'urbanisme "traite de préavis parfois sensibles, techniques et stratégiques". Mais les commissions ad hoc examinent aussi parfois des "préavis sensibles, techniques et stratégiques". Donc si l'on suivait le raisonnement de la motion Portmann, l'interdiction de siéger des membres COGES et COFIN dans les commissions ad hoc devrait dans ce cas aussi être instituée. La motion fait en outre mention de potentiels "conflits d'intérêt" entre la Commission d'urbanisme et les COGES et COFIN. Mais ces trois commissions ne défendent aucun intérêt. De plus, s'agissant de la COGES et de la Commission d'urbanisme, les temporalités de travail sont totalement différentes, la COGES examinant l'année écoulée et la Commission d'urbanisme examinant des préavis orientés vers le futur.

S'agissant maintenant des difficultés que poserait la mise en œuvre de cette motion. Celle-ci engendrerait des blocages pour les petits groupes politiques qui, avec peu de conseillers, se heurteraient à une règle d'exclusion supplémentaire et seraient dans l'incapacité d'occuper tous les sièges qui leur sont dus. Cela nuirait donc à la représentativité de ces petits groupes dans les commissions et affaiblirait donc notre processus démocratique communal. In fine, la rigidité engendrée par une telle motion conduirait à une restriction des droits des Conseillères et Conseillers.

Pour conclure, et en raison de ces différentes remarques, cette motion ne doit pas être envoyée dans l'état directement à la Municipalité. M. le Conseiller Bonjour demande donc, vu qu'aucun critère de non-recevabilité ne s'applique (au sens RC art. 74 al. 5), qu'elle soit soumise à l'examen d'une commission ad hoc qui préavisera sur sa prise en considération (conformément à RC art. 75 al. 2).

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Kay tient à rappeler la genèse de la commission d'urbanisme. Il y avait un clivage, mais ce n'était pas gauche droite, c'était plutôt pour ou contre, et puis, cela s'est fait. Avant la commission d'urbanisme, il y avait des commissions ad hoc qui traitaient ce que traite aujourd'hui la commission d'urbanisme. Le conseil ne s'est jamais posé la question de s'il y avait un conflit d'intérêt, et c'était très naturel. Il pense que les conflits d'intérêt existent et sont très délicat à identifier et à statuer. Il pense que c'est plutôt cas par cas. C'est pour cette raison qu'il n'est pas en accord avec cette proposition.

Intervention de Mme la Conseillère Maud Müller

Mme la Conseillère Maud Müller pense qu'avec 60 membres du Conseil Communal, ça permet, si on n'a pas la possibilité d'avoir des doubles casquettes, ça permet à plus de monde de faire partie de ces commissions, parce que souvent, ce sont toujours un peu les mêmes qui sont à ces commissions, dans les commissions ad hoc, on a toujours les mêmes personnes. Elle pense que dans les commissions permanentes, il est préférable que ce soient vraiment des gens à part entière et pas de faire des doubles. Parce que, pour exemple, si on fait une séance COFIN et cette commission sur l'urbanisme, ça veut dire que la personne, elle a une double casquette. Elle pense donc qu'avec un Conseil de 60 membres, on peut avoir un membre à part entière pour chaque commission.

Réponse de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Portmann répond à l'intervention de Monsieur Bonjour par rapport aux commissions ad hoc. Il souligne que les commissions ad hoc et la Commission des finances, ce n'est pas la même personne. Ça ne peut pas être la même personne. Si la commission ad hoc a un préavis avec un certain montant, les membres de la Commission des finances ne peuvent pas être membres de la commission ad hoc.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Kay ajoute qu'il pense que M. Bonjour a raison, c'est assez clair : la Commission des finances s'occupe des choses à venir, tandis que la Commission gestion c'est en avant. C'est clairement séparé. La Commission d'urbanisme c'était au préalable des commissions qui n'étaient pas de surveillance. Il ne voit pas pourquoi il y a un transfert logique. Après il peut y avoir un avis effectivement de pouvoir mieux répartir les gens, ça c'est un autre argument, mais celui-là, il n'adhère pas.

Intervention de Mme la Conseillère Daphnée Schäppi

Mme la Conseillère Schäppi pense dans le cas présent, qu'en effet, la question de la Commission des finances peut avoir une influence. Mais, de toute façon, le texte devrait être modifié, puisqu'il indiquait "aucun membre de la commission de gestion et des finances ne peut en faire partie", alors qu'il faudrait indiquer "aucun membre de la Commission de gestion et de la Commission des finances ne peut en faire partie". Elle propose donc de ne garder que la Commission des finances, puisque cela rejoindrait la manière de procéder avec les commissions ad hoc, c'est-à-dire qu'on puisse faire partie de la Commission de gestion et de la Commission d'urbanisme, mais pas de la Commission d'urbanisme et de la Commission des finances.

Mme la Syndique et Mme la Présidente Katia de la Baume proposent à Mme Schäppi de déposer un amendement écrit.

Amendement Schäppi :

« Aucun membre de la commission des finances ne peut en faire partie ».

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet l'amendement Schäppi au vote. Il est refusé avec :

Vote amendement Schäppi	17 voix pour
	32 voix contre
	4 abstentions

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Martin rappelle que, selon le règlement, il faut qu'un cinquième des membres demande le renvoi à une commission pour que cela puisse se faire. Elle fait donc la proposition.

Mme la Présidente Katia de la Baume rappelle que selon l'article 75 du Règlement, le Conseil peut renvoyer la proposition à l'examen d'une commission chargée de préaviser sur la prise en considération et sur le renvoi à la Municipalité si un cinquième des membres présents au moins le demande. Elle explique que si a un cinquième des membres demande un renvoi à

une commission, il y aura ensuite un deuxième vote sur la prise en considération pour renvoyer directement à la Municipalité.

Vote sur le renvoi de la proposition à une commission : plus d'un 5ème des membres présents demande le renvoi à une commission (16 personnes).

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet ensuite l'examen de la motion au vote.

Vote sur l'examen de la motion 33 voix pour
9 voix contre
11 abstentions

L'examen de la motion est donc accepté.

Mme la Présidente Katia de la Baume oppose ensuite les deux options.

Vote 33 voix pour le renvoi direct à la Municipalité
18 voix pour le renvoi à une commission
2 abstentions

La motion est donc renvoyée directement à la Municipalité.

8. PRÉAVIS N°04/2026 - RAPPORT DE GESTION 2025

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite M. le Conseiller Boris Müller, rapporteur de la commission de gestion (CoGes), à venir devant l'assemblée à lire les conclusions du rapport de la commission.

Conclusions

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, la Commission de Gestion pour l'année 2025 souhaite que la Municipalité prenne en considération les vœux et observations du présent rapport et :

Vu	le rapport de gestion 2025 de la Municipalité,
Vu	nos diverses investigations,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Propose, à l'unanimité, d'approuver la gestion de la Municipalité et de lui donner décharge de sa gestion pour l'année 2025.

Pour la CoGes 2025, Savigny le 10.06.2026
Boris Müller, président et rapporteur

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Müller pour son rapport, ainsi que l'ensemble de la CoGes pour le travail effectué. Mme la Présidente Katia de la Baume ouvre ensuite la discussion sur le rapport de gestion.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Simanis avance que, selon Article 128 du Règlement, alinéa 1 le Conseil délibère séparément sur la gestion et les observations de la CoGes. Alinéa 3.1, la discussion est ouverte sur les points où il y a désaccord entre les commissions et la Municipalité. Dans ce cas il y a votation. Si elle admet quelques observations factuelles pertinentes, ainsi que vœux à leur place appropriée, personnellement elle est troublée par de nombreuses sections qui emploient une rhétorique destructrice et adverse. Le rapport contient de nombreuses critiques explicites et implicites, mais ne trouve au fond aucune bonne raison de ne pas proposer à l'unanimité d'approuver la gestion de la Municipalité. Dans ses 20 ans au Conseil Mme la Conseillère Simanis n'a jamais vu passer un rapport de CoGes aussi non-constructif.

Plusieurs éléments l'interpellent en particulier :

1. Le CoGes se mêle de choses qui ne sont pas de son ressort. Les attributions de la commission d'urbanisme sont définies par l'article 61a. Comme pour toute commission, le Règlement dicte le temps minimal accordé pour préparer des rapports sur les préavis municipaux et ce temps n'est pas prolongé pour la commission d'urbanisme. C'est bien écrit dans la modification du règlement démocratiquement accepté par le conseil lors de la création de ce nouvelle commission permanente que c'est l'exécutif qui décide quand des éventuelles séances d'information sont les plus utiles (pages 9,10,11).

2. Concernant le PECC, on peut comprendre que quelqu'un de la CoGes déplore un manque d'ambition et préféra aller vivre ailleurs dans le canton. Dans la même section (p. 12) on annonce que les promesses de plantation de 4 arbres au voisinage de la nouvelle coop n'ont pas été tenus en 2025. Mme la Conseillère Simanis demande si elle doit rappeler que ce sujet a déjà été longuement abordé lors de la séance du Conseil du 5 mai 2025, avec des explications de la Municipalité sur pourquoi le DGMR avait statué que ceci n'était finalement pas possible techniquement. A ce moment-là, l'intervenant, Monsieur le Conseiller Bonjour, avait reçu l'assurance ferme que cette arborisation serait compensée du réaménagement de la place du Forum.

3. Finalement, Mme la Conseillère Simanis revient sur la planification de l'assainissement énergétique sur 15 ans. La critique majeure de la CoGes n'est pas cohérente : au même temps, on reproche à l'exécutif de ne pas avoir une vue globale de l'ensemble, ainsi que de ne pas aller assez vite. Dépenser 17,000,000 CHF pour cette tâche sur 15 ans n'est pas anodin. Elle avance qu'en effet certaines personnes de la CoGes n'ont aucune notion de la planification en termes de coût financiers et qu'ils mélangent zèle de vouloir promouvoir leur dada particulier avec la panique, ce qui embrouille la capacité de prendre en compte la pesée des intérêts de toute une communauté pour effectuer une transition énergétique du moindre mal. Selon elle, aucune parti politique ni personne particulière ne doit s'approprier la crainte pour l'environnement ou pour le changement climatique. Elle trouve insultant de prétendre qu'on puisse attaquer la question de la dette environnementale sans égard pour la question de la dette financière à léguer. Elle considère ceci populiste et facile.

Mme la Conseillère Simanis finit par saluer la gestion de la Municipalité pour 2025 et propose à l'assemblée de l'applaudir plutôt que de la faire passer par la petite porte.

Applaudissements.

Intervention de M. le Conseiller Michel Libal

M. le Conseiller Libal voulait aussi mentionner, en complément de ce qui a été dit à l'instant, que l'enjeu de considérer que la politique en matière d'assainissement est peu ambitieuse, quand on compte attribuer près de 1,2 million de francs par année uniquement pour ce sujet, est un peu fort, parce qu'effectivement, ce sont des moyens importants, comme a été dit, qui sont détournés peut-être d'autres secteurs, donc cela mérite d'être relevé.

Il ajoute qu'il trouve parfois un peu surprenant, qu'il y a eu plusieurs fois des explications qui ont été données de la part de la Municipalité, qu'on est face à des problèmes qui ont à faire au principe de réalité et que parfois, vu le nombre de réglementations qu'on est censé respecter, dans de nombreux domaines, on sait qu'il y a des réglementations dans le domaine de l'énergie, l'aménagement du territoire, tout ce qui concerne aussi les appels d'offres publiques, etc. on sait que tous ces éléments doivent être pris en compte, et puis clairement, cela nécessite du temps pour que les projets soient bien gérés, parce qu'on nous cite quelques exemples de prise de risque si on ne le fait pas suffisamment rapidement, mais personne ne parle des risques si on fait tout cela en une fois, de façon beaucoup plus concentrée, et ils sont bel et bien là. Donc ça aussi, c'est un petit peu, selon lui, malvenu.

Finalement, M. le Conseiller Libal pense que c'est parfois étonnant de constater que les partis qui souhaitent imposer de plus en plus de réglementations, de plus en plus de contraintes, que ce soit en matière d'environnement, d'énergie, etc., sont les premiers à regretter que les projets n'avancent pas assez vite. Donc là, il y a aussi une contradiction dans les termes. Il pense qu'à un moment donné, il faut être réaliste. Il invite toutes les personnes qui auront à poser des bulletins de vote à l'avenir pour de nouvelles réglementations de bien réfléchir à cet aspect-là, qui est que, effectivement, cela augmente les coûts de façon drastique et ça augmente surtout les temps de réalisation. Donc, à un moment donné, ce principe de réalité s'impose et ça serait bien qu'on puisse en tenir compte.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Bonjour rappelle tout d'abord que la COGES a adopté ce rapport à l'unanimité. Il aimerait quand même donner très rapidement quelques explications concernant les assainissements énergétiques. Ce rapport fait état de deux choses : le fait que le Conseil n'a toujours pas la vision d'ensemble de tous les travaux à réaliser, et d'autre part, la COGES s'interroge sur les risques qui découlent d'un étalement de ces assainissements sur une période aussi lourde que 15 ans. Donc ne nous faites pas dire ce que l'on n'a pas dit.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Kay voulait dire qu'il était un petit peu surpris par la réaction, puis d'un autre côté, un peu partagé, parce qu'en principe, un rapport comme ça, ça devrait être d'une seule voix qu'on l'émet. Et là, il voit qu'il y a des dissentions après coup, donc c'est un petit peu dommage. Et surtout par rapport aux observations des vœux qui, en principe, devraient être suivis par la Municipalité. Donc s'il y a des incompatibilités, c'est un petit peu dommage de les mettre comme ça. Après, s'il y a des propositions par rapport à la COGES de comment est-ce qu'on met ça en forme, au niveau d'un règlement interne, au sein du Conseil, de mettre ça un peu noir sur blanc. Il ne sait pas comment il faut le faire, mais c'est un peu dommage.

Intervention de M. le Conseiller Boris Müller

M. le Conseiller Müller rebondit sur le fait que parler d'une seule voix, il est vraiment pour et il appelle tous les conseillères et les conseillers à baisser un tout petit peu la pression. Pas ce soir, parce qu'il fait chaud, mais dans nos commissions, en tout cas pour la fois future, pour la prochaine législature. Ce rapport, voilà, on a tous nos idées, on a tous fait un dossier, dans d'autres rapports c'est la même chose. Et il lui semble que ça devient de plus en plus compliqué à faire des séances, de plus en plus compliqué de faire des commissions. Il appelle

tout le monde à mettre un peu d'eau dans son vin et pouvoir discuter de manière calme et posée et surtout sans l'émotionnel parce que ça devient compliqué.

Applaudissements.

La parole n'étant plus demandée et avant de procéder au vote, Mme la Présidente Katia de la Baume lit les conclusions du rapport de gestion (préavis n°04/2026).

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le rapport de gestion ;
Ouï	le rapport de la Commission de gestion ;
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet le rapport de gestion 2025 (préavis n°04/2026) au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité avec une abstention.

9. PRÉAVIS N° 05/2026 – COMPTES 2025

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite M. le Conseiller Perreten rapporteur de la COFIN, à venir devant l'assemblée lire les conclusions du rapport de la commission.

Conclusion

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La Cofin vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. d'accepter le Préavis 05/2026 de la Municipalité, ainsi d'adopter les comptes 2025, tels que présentés.
2. de charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'État pour approbation

Pour la commission des finances, le Président Jean-Pierre Zumofen et le rapporteur, Alain Perreten.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Alain Perreten pour la lecture de ce rapport ainsi que l'ensemble de la Commission des finances pour le travail effectué. Elle ouvre la discussion sur le préavis.

Mme la Présidente Katia de la Baume invite M. le Boursier à venir à l'avant de la salle et donne la parole à Mme la Syndique pour présenter les comptes.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Avant d'ouvrir le débat sur les comptes 2025, la Municipalité souhaite vous en proposer une lecture d'ensemble, à la fois sincère, claire et rassurante.

Le premier constat, c'est que ces comptes sont globalement meilleurs que prévu. Oui, l'exploitation présente encore un excédent de charges opérationnelle. Mais celui-ci est nettement inférieur à ce qui avait été inscrit au budget. Après prise en compte du résultat financier, le déficit opérationnel n'est plus que de CHF 80'702, alors que nous avions budgété CHF 707'000. Nous sommes donc dans une situation sensiblement plus favorable qu'anticipé. Cette amélioration s'explique d'abord par la bonne tenue des recettes. Les revenus fiscaux sont supérieurs au budget. Les revenus de transfert également, en particulier dans le domaine de la péréquation et de la compensation des charges. Cela a permis d'absorber une part importante de la progression de certaines dépenses.

Il faut cependant relever que plusieurs charges de transfert continuent de peser fortement sur les finances communales. C'est le cas, bien entendu, de la péréquation, notamment sur la participation à la cohésion sociale, mais aussi de nos participations à des structures intercommunales importantes, en particulier dans les domaines scolaire et parascolaire. Les charges liées à l'ASIJ demeurent significatives, tant pour le degré primaire, le degré secondaire que pour certains revenus ou compensations associés. L'accueil de jour, respectivement les mécanismes liés à l'APERO, représentent également une charge importante pour la Commune. Ces postes traduisent des engagements nécessaires, utiles à la population, mais dont le poids financier reste conséquent.

S'agissant des bâtiments communaux, la Municipalité relève quelques variations sur les charges d'exploitation, notamment en matière d'énergie, de chauffage ou d'entretien. Il ne s'agit pas d'une dérive généralisée, mais plutôt de fluctuations sur certains postes ou certains objets, qui expliquent une partie des écarts constatés dans l'exercice.

La Municipalité souhaite aussi vous rassurer sur un point important : la santé financière de la Commune demeure saine. Pourquoi peut-on l'affirmer ? Parce que les charges de personnel sont maîtrisées. Parce que les capitaux propres restent stables, à plus de CHF 11.3 millions. Parce que la trésorerie progresse pour atteindre CHF 2.18 millions à la fin de l'exercice. Et parce que, malgré les investissements poursuivis, la Commune conserve des bases financières solides et une réelle capacité de pilotage. En d'autres termes, ces comptes ne sont pas ceux d'une commune en difficulté. Ils sont ceux d'une commune qui doit rester vigilante, rigoureuse et lucide, mais qui demeure financièrement solide.

Enfin, l'exercice se clôt à l'équilibre grâce aux écritures extraordinaires passées sur la réserve de politique budgétaire. Cela ne supprime pas les tensions structurelles que nous connaissons, mais cela montre que la Commune dispose encore des outils nécessaires pour accompagner ses équilibres avec sérieux et responsabilité.

En résumé, la Municipalité vous invite ce soir à lire ces comptes avec attention, mais aussi avec confiance : de l'attention, parce que certaines charges structurelles continuent de progresser ; de la confiance, parce que la Commune conserve des finances saines, des recettes robustes et une situation maîtrisée.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie Mme la Syndique et ouvre la discussion sur les comptes 2025, chapitre par chapitre :

- Chapitre 1 : Résultat des comptes et vue d'ensemble
 - Page 4 : de 1.1 à 1.2
 - Pages. 5 et 6 : de 1.3 à 1.5
 - Page 6 : Point 1.6
 - Page 7 : point 1.7
 - Page 8 : point 1.8 puis point 1.9

- Chapitre 2 :
 - Pages 9 à 10 : point 2.1 – Charges par nature
 - Pages 11, 12, 13, 14 et 15 : point 2.2 avec écarts et graphiques des Charges par nature
 - Pages 16 à 21 et suivantes, y compris le compte de résultat détaillé : Point 2.3 à 2.5 – Éléments saillants avec charges par fonction avec écarts puis tableau de résultat

 → Le Conseil procédera fonction par fonction :
 - 0 Administration générale
 - 1 Ordre et sécurité publics
 - 2 Formation
 - 3 Culture sport église loisirs
 - 4 Santé
 - 5 Prévoyance sociale
 - 6 Trafic et télécommunications
 - 7 Protection de l'environnement
 - 8 Économie publique
 - 9 Finances et impôts
- Chapitre 3 :
 - Page. 22 : Dépenses d'investissement
- Chapitre 4 :
 - Pages. 23, 24 et suivantes : Bilan
- Chapitre 5 :
 - Page 25 : Flux de trésorerie
- Chapitre 6 :
 - Annexes aux comptes : p. 26 et suivantes

La parole n'étant pas demandée et avant de procéder au vote, Mme la Présidente Katia de la Baume lit les conclusions du préavis n°05/2026 :

Conclusions
En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le préavis municipal n° 05/2026 du 27 avril 2026 ;
Ouï	le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'adopter les comptes 2025, tels que présentés.
2. De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'État pour approbation.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumets le préavis n°05/2026 au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

INTERRUPTION DE SÉANCE DE 20H40 À 20H54

10. PRÉAVIS N° 06/2026 – CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2026

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite M. le Conseiller Perreten rapporteur de la COFIN, à venir devant l'assemblée lire les conclusions du rapport de la commission.

Conclusion

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La Cofin vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 71'010.00 (septante et un mille et dix francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2026.

Pour la commission des finances, le Président Jean-Pierre Zumofen et le rapporteur, Alain Perreten.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Alain Perreten pour la lecture de ce rapport ainsi que l'ensemble de la Commission des finances pour le travail effectué. Elle ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée et avant de procéder au vote, Mme la Présidente Katia de la Baume lit les conclusions du préavis n°06/2026 :

Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le préavis municipal n° 06/2026 du 8 mai 2026 ;
Ouï	le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 71'010.00 (septante et un mille dix francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2026.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet le préavis n°06/2026 au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

11. PRÉAVIS N° 09/2026 – RÉMUNÉRATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA LÉGISLATURE 2026-2031

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite M. le Conseiller Perreten rapporteur de la COFIN, à venir devant l'assemblée lire les conclusions du rapport de la commission.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La COFIN vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de décider :

1. **Traitements annuels et taux d'activité**
 Fixer, dès le 1er juillet 2026, les traitements annuels bruts et taux de référence comme suit :

Fonction	Traitement annuel brut	Taux d'activité de référence
Syndic	CHF 73'572.00	55%
Municipal	CHF 47'292.00	35%

2. **Frais divers**
 Fixer, dès le 1er juillet 2026, l'indemnité forfaitaire annuelle pour frais divers comme suit :

Fonction	Taux d'activité de référence
Syndic	CHF 5'265.00
Municipal	CHF 4'992.00

3. **Charges sociales**
 Adapter, dès le 1er juillet 2026, les charges sociales en vigueur aux traitements modifiés.

4. **Jetons de présence et indemnités accessoires**
 Maintenir le principe selon lequel les jetons de présence indemnités perçus par les membres de la Municipalité dans le cadre de leurs activités de représentation de la commune sont versés à la bourse communale, sauf exceptions décidées par la Municipalité.

5. **Prime de départ**
 Instaurer, dès la législature 2026-2031, une prime de départ en faveur du Syndic et des membres de la Municipalité, fixée comme suit :

Fonction	Prime de départ proposée
Syndic	CHF 500.00 par année de mandat
Municipal	CHF 300.00 par année de mandat

6. **Budget**
 Prendre acte que les montants nécessaires à l'indexation sont prévus au budget 2026.

Pour la commission des finances, le Président Jean-Pierre Zumofen et le rapporteur, Alain Perreten.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Alain Perreten pour la lecture de ce rapport ainsi que l'ensemble de la Commission des finances pour le travail effectué. Elle ouvre la discussion sur le préavis.

La parole n'étant pas demandée et avant de procéder au vote, Mme la Présidente Katia de la Baume résume les conclusions suivantes du préavis n°09/2026 :

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le préavis municipal n° 09/2026 du 6 mai 2026 ;
Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. **Traitements annuels et taux d'activité**
 Fixer, dès le 1er juillet 2026, les traitements annuels bruts et taux de référence comme suit :

Fonction	Traitement annuel brut	Taux d'activité de référence
Syndic	CHF 73'572.00	55%
Municipal	CHF 47'292.00	35%

2. **Frais divers**
 Fixer, dès le 1er juillet 2026, l'indemnité forfaitaire annuelle pour frais divers comme suit :

Fonction	Taux d'activité de référence
Syndic	CHF 5'265.00
Municipal	CHF 4'992.00

3. **Charges sociales**
 Adapter, dès le 1er juillet 2026, les charges sociales en vigueur aux traitements modifiés.

4. **Jetons de présence et indemnités accessoires**
 Maintenir le principe selon lequel les jetons de présence indemnités perçus par les membres de la Municipalité dans le cadre de leurs activités de représentation de la commune sont versés à la bourse communale, sauf exceptions décidées par la Municipalité.

5. **Prime de départ**
 Instaurer, dès la législature 2026-2031, une prime de départ en faveur du Syndic et des membres de la Municipalité, fixée comme suit :

Fonction	Prime de départ proposée
Syndic	CHF 500.00 par année de mandat
Municipal	CHF 300.00 par année de mandat

6. **Budget**
 Prendre acte que les montants nécessaires à l'indexation sont prévus au budget 2026.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet le préavis n°09/2026 au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité moins 3 abstentions.

12. PRÉAVIS N° 08/2026 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'UNE CONNEXION ENTRE LES DEUX ZONES DE PRESSION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR DU FORUM ET LA MISE EN CONFORMITÉ D'UN COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite M. le Conseiller Philippe Matter, rapporteur de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis, à venir devant l'assemblée lire les conclusions du rapport de la commission.

Conclusions

Parfaitement en accord avec le PDDE et le PGEE, ces travaux sont indispensables au maintien d'un réseau d'eau de qualité. Dès lors, la commission se rallie à l'unanimité aux propositions de la Municipalité et vous suggère :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 536,7C)0.00 TÏC (cinq cent trente-six mille sept cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le préavis 08/2026 du 28 avril 2026.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Pour la commission ad hoc, Maud Müller, Présidente et Philippe Matter, Rapporteur

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Philippe Matter pour son rapport, ainsi que l'ensemble de la commission pour le travail effectué. La commission des finances ayant été sollicitée pour le présent préavis, elle invite son rapporteur, M. le Conseiller Alain Perreten, à venir lire les conclusions du rapport de la commission des finances.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La CoFin vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 536'700.00 TTC (cinq cent trente-six mille sept cents francs) pour la création d'une connexion entre les deux zones de pression du réseau potable dans le secteur du Forum et pour la mise en conformité d'un collecteur d'eaux claires, soit la réalisation des travaux tels que décrits dans le présent préavis
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Pour la commission des finances, le Président Jean-Pierre Zumofen et le rapporteur, Alain Perreten

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Alain Perreten pour la lecture de ce rapport ainsi que l'ensemble de la Commission des finances pour le travail effectué. Elle ouvre la discussion sur le préavis n°08/2026.

La parole n'étant pas demandée et avant de procéder au vote, Mme la Présidente Katia de la Baume lit les conclusions du préavis n°08/2026 :

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le préavis municipal n° 08/2026 du 28 avril 2026 ;
Ouï	le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 536'700.00 TTC (cinq cent trente-six mille sept cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet le préavis n°08/2026 au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

13. PRÉAVIS N° 07/2026 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'UNE ZONE 30 À LA ROUTE DE LA ROCHE

Mme la Présidente Katia de la Baume relève que ce sujet a été valablement porté à l'ordre du jour et que deux rapports ont été déposés par la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis. Elle invite M. le Conseiller Rast, rapporteur de la majorité de la commission ad hoc, à venir devant l'assemblée lire les conclusions du rapport de la commission.

Conclusions

Au terme de ses travaux, la commission estime que les éléments examinés ne permettent pas de démontrer de manière suffisamment convaincante que la création d'une zone 30 constitue la réponse la plus appropriée aux problématiques identifiées.

Elle tient toutefois à souligner que la sécurité des usagers, et en particulier celle des piétons et des enfants, demeure une priorité qui ne saurait être remise en question. La recommandation de refus du présent préavis ne remet donc nullement en cause la nécessité de poursuivre les réflexions visant à améliorer la sécurité dans ce secteur.

Partant, la commission invite la Municipalité à examiner des mesures alternatives ciblées, telles que celles évoquées dans le présent rapport, et à revenir le cas échéant devant le Conseil communal avec un projet répondant de manière proportionnée aux problématiques identifiées.

Au vu de ce qui précède, la commission propose, par 4 voix contre 1, au Conseil communal de refuser le préavis municipal no 07/2026 relatif à la création d'une zone 30 à la route de la Roche.

Un rapport de minorité sera présenté au Conseil communal.

Pour la commission, un membre – Vincent Fracheboud et le rapporteur – Jean-Philippe Rast

Mme la Présidente Katia de la Baume invite Mme la Conseillère Josée Martin, rapporteuse du rapport de minorité à lire les conclusions de son rapport.

Conclusions

Le projet de la Municipalité est donc adapté, permettant une hausse notable de la sécurité compensant largement la perte de temps de quelques secondes des véhicules en raison d'une baisse de 20 km/h sur les 600 m. de la zone.

Au vu de ce qui précède, la signataire de ce rapport de minorité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le préavis municipal n° 07/2026 du 27 avril 2026 ;
Ouï	le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 151'140.00 TTC (cent cinquante et un mille cent quarante francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Pour le rapport de minorité – Josée Martin

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie Mme la Conseillère Josée Martin pour son rapport, ainsi que l'ensemble de la commission pour le travail effectué. La commission des finances ayant été sollicitée pour le présent préavis, elle invite son rapporteur, M. le Conseiller Alain Perreten, à venir lire les conclusions du rapport de la commission des finances.

Conclusion

Le présent rapport a été accepté à une large majorité des membres présents de la Commission des finances. La Cofin vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. De refuser le Préavis 07/2026 et de refuser le crédit de CHF 151'140 TTC (cent cinquante et mille cent quarante francs) pour cette réalisation des travaux décrits.

Pour la commission des finances, le Président Jean-Pierre Zumofen et le rapporteur, Alain Perreten

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Alain Perreten pour la lecture de ce rapport ainsi que l'ensemble de la Commission des finances pour le travail effectué. Elle ouvre la discussion sur le préavis.

Intervention et présentation de Mme la Municipale Nicole Félix

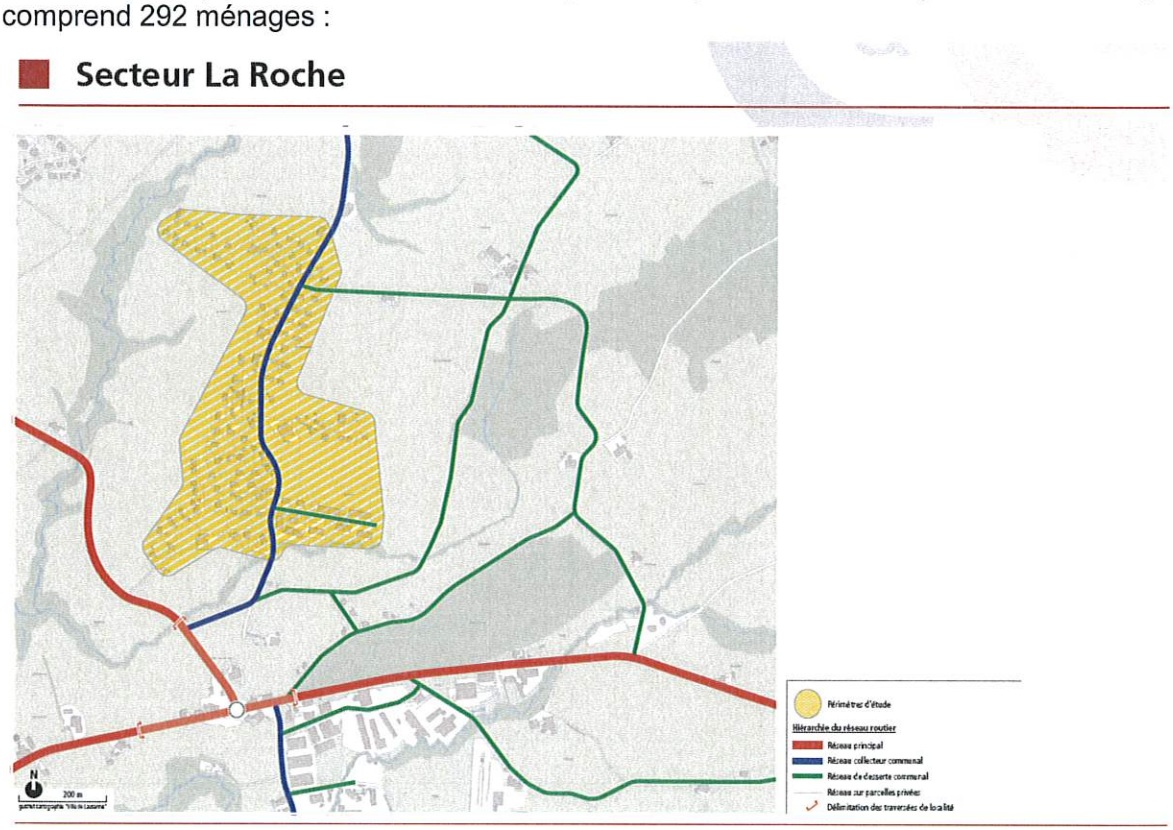
Mme la Municipale Félix explique qu'en 2022, la commune a reçu une pétition adressée à la Municipalité par 56 familles sollicitant l'aménagement d'une zone 30 dans le quartier de la route de La Roche. Pour répondre à cette demande et instruire le dossier, la Municipalité a mandaté une étude auprès d'un bureau spécialisé en mobilité, afin d'évaluer si ce quartier et d'autres quartiers de la commune, si c'était envisageable, étaient éligibles pour élaborer une zone 30. L'étude a été réalisée en 2023 et montre que le quartier de La Roche est recommandé pour une zone 30.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

- **Fonction des axes** : le réseau de routes non affectées à la circulation générale se prête mieux à la mise en place d'une zone 30 km/h. La mise en place sur des routes affectées à la circulation générale reste toutefois possible si les critères sont remplis (nécessite une expertise cantonale) ;

- **Affectation destinée à l'habitat** : la mise en place d'une zone 30 est tributaire du contexte bâti et de la présence d'immeubles d'habitations aux abords des axes concernés ;
- **Pôles d'attraction publics** : la présence de bâtiments ou de zones à vocation publique important (tels que des écoles ou bâtiments communaux), ainsi que les cheminements piétonniers qui y conduisent peuvent contribuer à un objectif de tranquillisation du trafic dans ce secteur ;
- **Caractéristiques de la voirie** : une voirie étroite et tortueuse implique d'ores et déjà que la vitesse des véhicules sera faible. Une zone 30 y est donc moins justifiée que le long des tronçons plus rectilignes encourageant à rouler plus vite ;
- **Sécurité** : la mise en zone 30 km/h peut, et c'est souvent son objectif principal, améliorer la sécurité des usagers le long des axes, en particulier des piétons et des vélos. Compte tenu du contexte et de la présence plus ou moins nombreuse des usagers modes doux, une mise en zone 30 peut s'avérer judicieuse dans certains cas pour atteindre cet objectif ;
- **Vitesses pratiquées** : si les vitesses pratiquées sont déjà faibles actuellement sans les zones 30, les bénéfices de la mise en place de la zone seront faibles, toutefois, sa mise en place est possible sans mesures importantes.

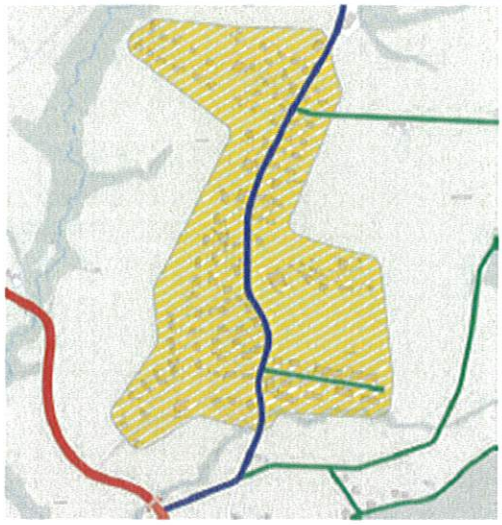
Mme la Municipale Félix montre ensuite, pour récapituler, la zone qui a été étudiée, qui comprend 292 ménages :



Elle montre ensuite que cette zone remplit tous les critères pour obtenir une zone 30 à l'exception du « zone d'attraction publique », puisqu'il n'y a pas de bâtiments communaux, il n'y a pas de commerce, il n'y a pas de pharmacie, il n'y a pas d'école. Autrement, elle est tout à fait recommandée pour créer une zone 30 :

Analyse secteur "La Roche"

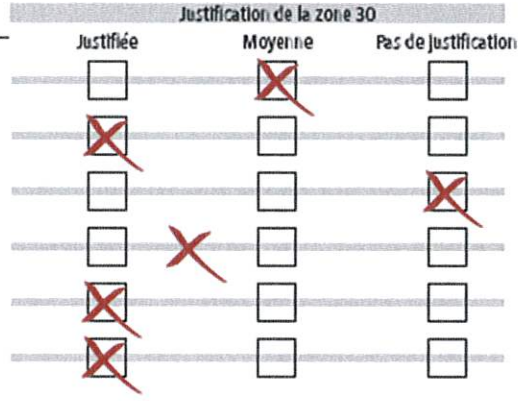
Secteur potentiel





Critères de faisabilité de la zone 30

- Fonction des axes
- Affectation habitat
- Pôles d'attraction publics
- Caractéristiques de la voirie
- Sécurité
- Vitesses pratiquées



Analyse

- Secteur propice en raison du bâti dense, avec des accès réguliers de part et d'autre sur le haut
- Aucun pôle attracteur public dans le secteur
- Cheminements piétons en partie sur chaussée
- Régulation de la vitesse du trafic recommandée

Importance des mesures de mise en oeuvre

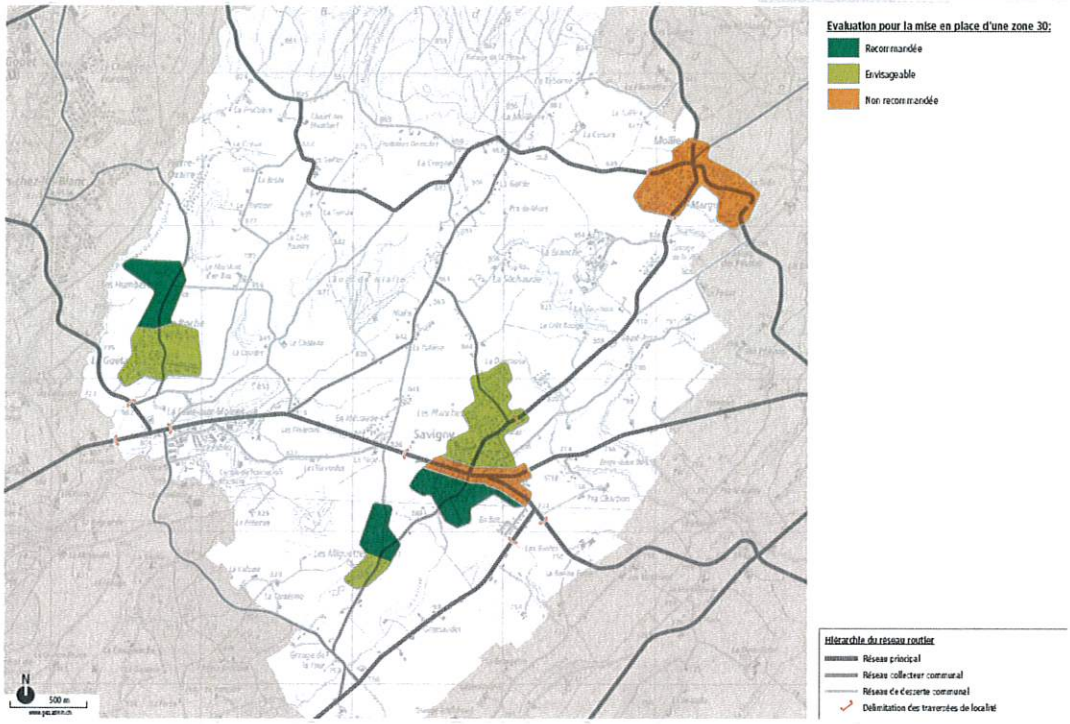
- Mesures d'aménagements aux portes d'entrées indispensables et à étudier dans les secteurs linéaires
- Taille de la zone à affiner, notamment sur le bas ou les accès sont épars et la bâti moins dense. Secteur proposé: Route de la Roche 10 à Route de Pierre-Ozaire 1

RECOMMANDATIONS

Mise en place d'une zone 30 recommandée sur partie haute du secteur "La Roche", envisageable pour le reste du secteur

Mme la Municipale Félix montre ensuite l'ensemble des territoires qui ont été étudiés sur le territoire de la commune :

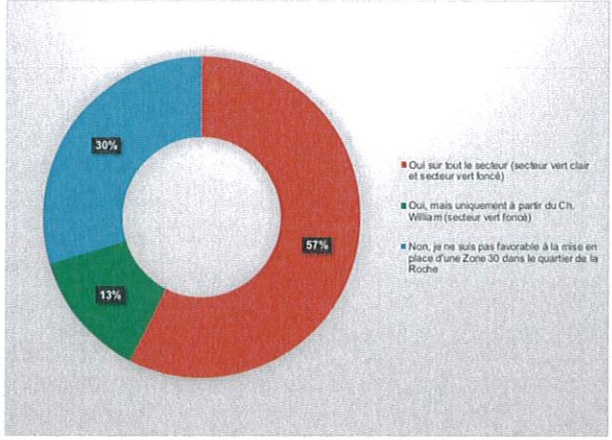
Résumé de l'analyse



Suite à cette première étude de mobilité, un sondage a été envoyé aux 292 ménages qui composent le périmètre étudié et 162 ménages ont répondu, soit une participation de 55%. Les résultats montrent que la majorité des gens qui habitent là-bas étaient favorables à une zone à 30 km/h.

Résultats de l'enquête - Zone 30

Êtes-vous favorable à la mise en place d'une Zone 30 sur tout ou partie du secteur La Roche à Savigny ?



Principaux motifs pour

- Le gain de sécurité
- La réduction des nuisances sonores
- La protection des enfants et piétons
- Les nouvelles habitations et l'augmentation du trafic
- La réduction de la pollution
- L'amélioration de la sécurité pour les cyclistes

Principaux motifs contre

- Le surrégime des voitures va augmenter les nuisances
- La pente est difficile à franchir à 30 et ce n'est pas approprié avec la neige
- C'est inutile, dangereux, voir cela cause du stress et de l'agressivité
- Il n'y a pas de volonté que les enfants jouent dans la rue
- Il n'y a pas de problèmes de sécurité, ni d'accidents
- Ce n'est pas approprié pour les services d'urgence

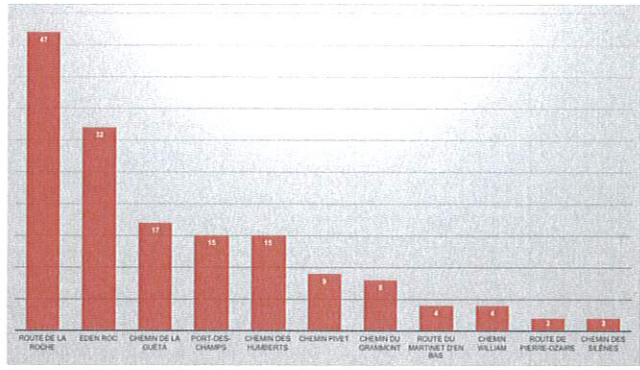
Suggestions

- Il faut étendre la Zone 30 bien au-delà
- Il faut faire des contrôles vitesse et d'utilisation du téléphone

Ce qui est intéressant également est que 47 ménages de la Route de la Roche ont répondu, 32 d'Eden-Roc, mais aussi après toutes les autres rues, comme le montrent les graphiques suivants. La majeure partie des réponses viennent d'Eden-Roc et de la Route de la Roche, mais le sondage était quand même représentatif.

Résultats de l'enquête - Rue de résidence

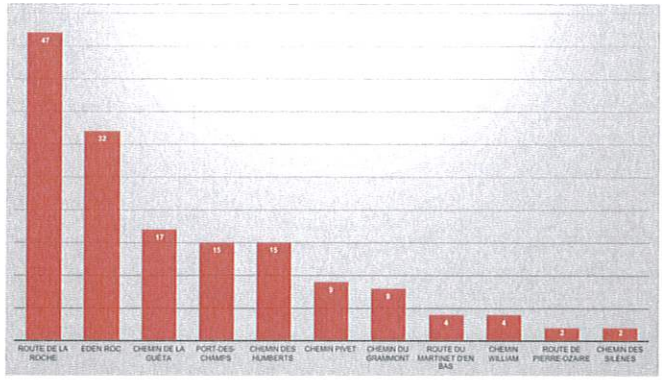
Quelle est votre rue de résidence ?



Mme la Municipale Félix ajoute que ce qui est intéressant également est que beaucoup de ménages, la majorité, sont entre 2 et 5 personnes. Un autre fait intéressant est que, étonnamment, 91 ménages n'ont pas d'enfant (ce qui ne veut pas dire qu'ils sont contre). Le total des enfants ici représentés est tout de même de 104 enfants et 70% des personnes qui n'ont pas d'enfant étaient quand même favorables si on applique la proportionnelle.

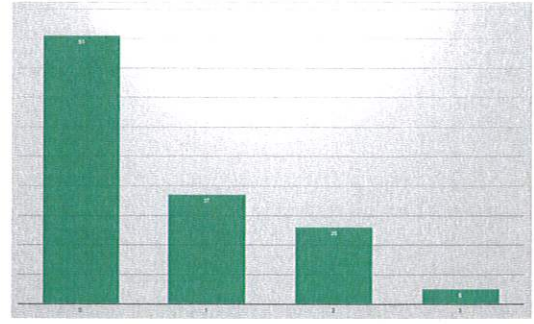
Résultats de l'enquête - Taille du ménage

Quelle est la taille de votre ménage ?



Résultats de l'enquête - Nombre d'enfants

Combien d'enfants (moins de 16 ans) vivent dans le ménage ?



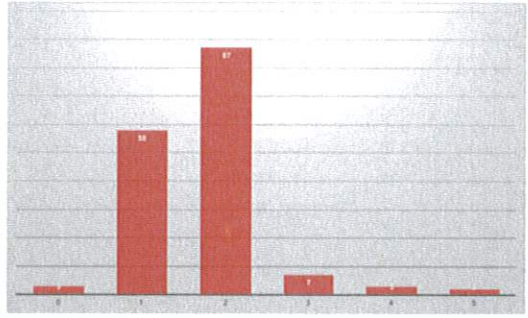
Remarque

- Plusieurs ménages avec garde d'enfants (non comptabilisé)

Finalement, les ménages qui ont répondu avaient pour la majorité 1 à 2 voitures :

Résultats de l'enquête - Nombre de voitures

De combien de voitures dispose votre ménage ?

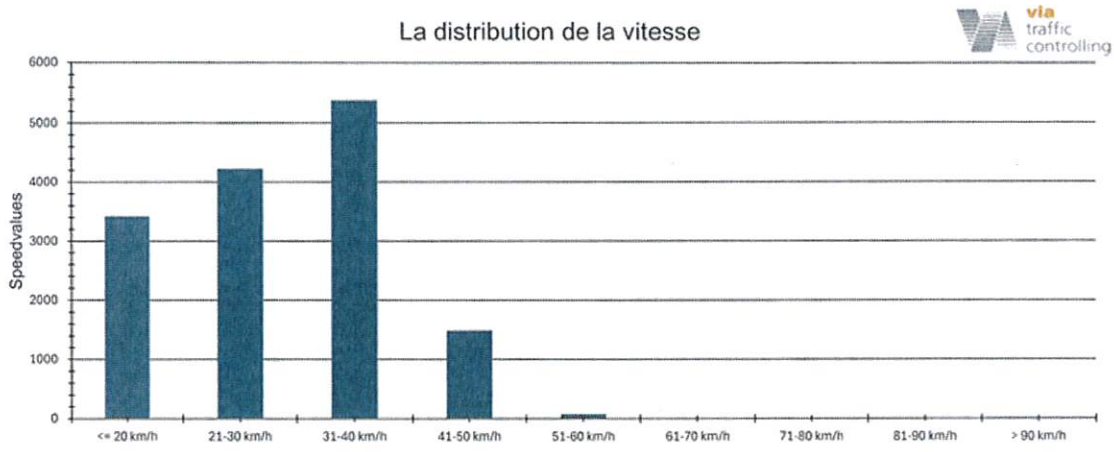


Mme la Municipale Félix explique ensuite que, comme les Conseillers ont pu le voir dans les rapports, il y a eu des mesures de vitesse. Le public présent aura également certainement vu que la Police de Pully avait remis le radar préventif la semaine passée, ce qui a permis d'avoir des derniers relevés où on voit l'évolution du nombre de véhicules qui fluctue entre les années. Elle ne sait pas pourquoi en octobre 2023, il y en a moins, c'était peut-être les vacances scolaires, mais sinon c'est relativement stable, comme on peut le voir dans le tableau. Le pourcentage d'infraction est plutôt à baisse globalement depuis 2022 et les vitesses moyennes sont relativement stables, tout comme les vitesses maximales qui ne changent pas. Le V85 - c'est-à-dire le 85% des véhicules - a une vitesse entre 32 et 48 km/h.

Contrôle de vitesse dans la zone Eden Roc Rte de la Roche

Date	Route	Direction	Limite	Véhicules	% infraction	Vit moyenr	Vit. Max	V85
19.5 - 25.5 2022	Roche 2	Nord	50	3703	7.38	37	70	48
4.4 - 12.4 2023	Roches 2	Descente	50	5054	7.41	39	70	48
26.10 - 1.11 2023	Eden Roc 1	Sortie quartie	50	923	0.06	24	75	32
31.1 - 6.2 2024	Rte de la Roche	Nord	50	1367	3.95	37	66	45
31.1 - 6.2 2024	Rte de la Roche	Sud	50	1541	0.84	33	62	41
10.6 - 17.6.2026	Rte Roche 23	Nord	50	2687	0.6	29	74	39

Finalement, Mme la Municipale Félix présente la distribution de la vitesse de la semaine passée. Quelques véhicules roulent quand même au-dessus de 50km/h et la majorité des 2687 véhicules mesurés roule entre 31 et 40 km/h.



Le temps de l'évaluati mercredi, 10 juin 2026,09:00 - mercredi, 17 juin 2026,09:00						
La limite de vitesse	50 km/h	Valeurs	Véhicules	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85 [km/h]
Excès de vitesse	0.60 %	14609	2687	29	74	39
ADT	384					
AYT	140160					
Direction de l'évaluation	Arrivée					
Adaptationer:						
Commenter:						
Emplacement:	Savigny, rte de la Roche 23					
Arrivée à partir de véhicules:	Nord					
Départ des véhicules à:						

Mme la Municipale Félix conclut en disant qu'elle souhaitait rappeler ces quelques faits avant d'ouvrir le débat.

Intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly – Proposition de renvoi à la Municipalité

M. le Conseiller Pouly avance qu'à la lecture du préavis municipal et du rapport de la commission ad hoc, il ressort clairement que les préoccupations ayant motivé la pétition concernent avant tout le carrefour formé par le chemin des Humberts, la route de Pierre-Ozaire, la route de la Roche et la route du Martinet-d'en-Bas. Les pétitionnaires relèvent plusieurs problèmes concrets : une visibilité insuffisante à l'intersection, des difficultés pour les enfants qui doivent traverser la chaussée afin de rejoindre l'arrêt du bus scolaire, ainsi que le

non-respect de la priorité de droite par certains automobilistes. Il ajoute que personne ne conteste la légitimité de ces préoccupations. La sécurité des habitants, et plus particulièrement celle des enfants, doit naturellement demeurer une priorité pour notre commune.

Cependant selon lui, une question mérite d'être posée : la réponse proposée est-elle réellement adaptée au problème identifié ? Le projet soumis à l'approbation du Conseil s'étend à l'ensemble du secteur de la Roche, alors que les difficultés mentionnées semblent essentiellement concentrées sur un carrefour bien précis. Dès lors, il est permis de s'interroger sur la proportionnalité des mesures envisagées et sur leur capacité à répondre efficacement aux préoccupations exprimées par les habitants. Accepter le préavis en l'état reviendrait à engager des moyens financiers importants sans avoir la certitude que les problèmes de sécurité signalés seront effectivement résolus. À l'inverse, rejeter purement et simplement le préavis pourrait être perçu comme un manque d'écoute à l'égard des citoyens qui ont pris la peine de faire remonter leurs inquiétudes.

Entre ces deux positions existe une voie raisonnable : celle du renvoi. M. le Conseiller Pouly propose donc de renvoyer ce préavis à la Municipalité afin qu'elle examine plus en détail la possibilité de mettre en œuvre des mesures ciblées au niveau de ce carrefour. Une telle démarche permettrait de rechercher une solution plus directe, plus efficace et plus proportionnée, tout en répondant concrètement aux attentes des habitants concernés. Le renvoi n'est pas un refus. Il constitue au contraire une invitation à affiner le projet afin que les moyens engagés correspondent au mieux aux objectifs de sécurité poursuivis. Pour ces raisons, M. le Conseiller Pouly invite le Conseil à soutenir cette proposition de renvoi.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Bonjour annonce que c'est avec conviction qu'il prend la parole pour, vous l'aurez bien deviné, soutenir vigoureusement le préavis de notre Municipalité. Ce projet de zone 30 à la route de la Roche n'est ni un caprice, ni une dépense superflue : c'est une réponse attendue, légitime et validée par les spécialistes du trafic, à une problématique de sécurité routière quotidienne.

La majorité de la Commission ad hoc nous dit que les automobilistes roulent déjà de manière « modérée », soit à des vitesses moyennes comprises entre 33 et 39 km/h selon les secteurs. Mais pour les professionnels de la sécurité routière, la vitesse moyenne ne veut strictement rien dire. En effet, le V85 se situant dans ce quartier entre 45 et 48 km/h, cela signifie que 15% des voitures roulent au-delà de ces vitesses. Et, sur cette route collectrice fréquentée chaque jour par nos enfants, des vitesses maximum de 70 à 75 km/h ont même été mesurées, comme l'a relevé il y a un instant notre Municipale Mme Nicole Félix. Un tel différentiel de vitesse dans un quartier résidentiel de 600 mètres, vivant et relativement dense, met directement en danger les plus vulnérables d'entre nous. Il demande si nous devons attendre qu'un drame plus grave que l'accident de piéton survenu en 2023 se reproduise pour enfin agir. La Commission étaie ses propos par les relevés d'accidentologie, mais M. le Conseiller Bonjour demande si elle attend vraiment davantage d'accidents pour revoir sa position et si elle ne connaît pas l'adage "gouverner c'est prévoir".

La COFIN, de son côté, rejette le crédit demandé en invoquant une analyse coûts-avantages. M. le Conseiller Bonjour interroge quelle formule comptable peut quantifier la valeur de la vie d'un enfant à Savigny. La COFIN nous rappelle l'installation du trottoir en 2015. Mais ce trottoir, aussi indispensable soit-il, ne résout en rien la dangerosité de certains secteurs tel que le carrefour du chemin des Humberts. Si le seul risque résidait dans ce carrefour, les pétitionnaires se seraient limités à une demande d'adaptation de celui-ci. Mais non, ce carrefour ne représente pas le seul risque, raison pour laquelle l'étude technique de 2023 recommande d'aménager l'ensemble de la route de La Roche. Le projet proposé par la Municipalité définit précisément ces aménagements concrets, conçus selon l'état de l'art dans ce domaine. Tandis que des « bacs à fleurs » ou de simples panneaux, comme le suggère la commission ad hoc, ne contraindront jamais physiquement les véhicules à ralentir.

Il ajoute que la COFIN agite également le spectre de la « boîte de Pandore » et d'une prétendue inégalité de traitement entre les quartiers. Cet argument tombe complètement à faux. L'étude globale de mobilité menée en 2023 par un bureau spécialisé n'a recommandé que 3 secteurs sur l'entier du territoire communal, dont la route de la Roche. Les deux autres ayant déjà bénéficié d'aménagements conséquents, la route de la Roche est aujourd'hui le seul secteur en attente. Pour lui, voter ce crédit, c'est simplement parachever une vision de mobilité communale planifiée et cohérente, et non ouvrir une brèche.

Enfin, nous sommes ici les représentants des habitants de Savigny. En 2022, 56 familles de ce quartier ont déposé une pétition. En 2024, une enquête publique irréprochable (menée auprès de 292 ménages) a conduit à un résultat sans appel. Ignorer la voix de 70 % de la population locale favorable à cette zone 30 au nom d'arguments purement comptables serait un très mauvais signal démocratique. Quant à l'argument de la majorité de la commission ad hoc, qui affirme avec une certaine audace, il cite – « On ne peut pas attester qu'une majorité absolue des habitants s'est prononcée en faveur du projet » – sous prétexte que le taux de réponse est de 55,5 %, c'est intellectuellement malhonnête. Il demande depuis quand les abstentionnistes d'un sondage sont automatiquement comptabilisés comme des opposants. En démocratie, ce sont ceux qui s'expriment qui décident. Un taux de participation de plus de 55 % pour une enquête consultative est un excellent résultat qui démontre une mobilisation claire. Prétendre que le silence des non-répondants vaut opposition est un raccourci commode pour balayer d'un revers de main une adhésion locale pourtant massive et indéniable.

Pour conclure, M. le Conseiller Bonjour aimerait s'adresser à la partie de droite de cet hémicycle : chères et chers collègues PLR, j'ai relu aujourd'hui votre flyer électoral de février dernier. On peut y lire, noir sur blanc, parmi vos engagements pour cette législature : « Poursuivre la mise en place d'infrastructures permettant de faciliter la mobilité douce ». Donc aujourd'hui, face à un projet concret qui sécurise les piétons, protège les enfants et encourage précisément cette mobilité douce, c'est le moment ou jamais de tenir vos promesses de campagne. C'est une question de cohérence politique et de respect envers vos électeurs et les citoyens de Savigny. Mes chers collègues, la sécurité routière n'est pas une variable d'ajustement budgétaire. Pour une perte de temps de seulement quelques secondes pour les automobilistes traversant ce quartier, ce projet offre une hausse majeure de la sécurité et davantage de qualité de vie à nos administrés. C'est pourquoi il invite le Conseil à refuser les conclusions de la Commission ad hoc et de la COFIN, de suivre le rapport de minorité de Mme la Conseillère Martin, et donc d'accepter le préavis de la Municipalité.

Intervention de M. le Conseiller Vincent Schneider

M. le Conseiller Schneider avance que, personnellement, en tant qu'automobiliste, il n'aime pas beaucoup les zones 30. Mais il se dit que le pire encore, c'est pour les automobilistes vivant sur place qui doivent subir cette zone 30 plusieurs fois par jour durant des années. Comme la Commission l'a relevé, il y a d'autres moyens qui existent pour ralentir le trafic. Cependant, si ces personnes-là souhaitent quand même une zone 30, c'est qu'il doit y avoir une bonne raison pour cela. Bien sûr, tout le monde n'a pas appuyé la pétition, mais une bonne partie du quartier l'a fait. Pour sa part, il passe rarement par là, mais quand il y est allé, cela l'a tout de suite frappé et il s'est dit, en effet, qu'il s'agit d'une bonne zone pour un 30 à l'heure. La COFIN trouve qu'on ne peut pas parler de densité de l'habitat, mais quand même, il suffit de regarder la dernière page du préavis de la Municipalité, qui montre le plan, pour réaliser qu'il y a beaucoup de maisons et que la route en question passe au milieu du quartier. Quand on voit que des personnes y passent à plus de 50 km/h, même 75, il comprend que les parents puissent être anxieux.

M. le Conseiller Schneider demande ensuite si 151'140 CHF est une grande somme d'argent. Il avance qu'en vue de la plupart des préavis qui nous sont proposés, dont le précédent, il pense qu'on peut dire que pas tant que cela. Et il pense notamment à ce que nous a coûté la route des Miguettes qui est issue également d'une pétition d'habitants et qui nous a coûté plus de 2 millions. Même si on a déjà dépensé pas mal d'argent pour un trottoir que les habitants de cette zone utilisent, ainsi que les habitants plus bas, ce n'est pas un argument suffisant

pour refuser cette zone 30 qui va permettre la sécurisation des enfants de ce grand quartier d'habitation, il le relève, et de rassurer leurs parents. Ce n'est pas rien, et il pense que tout le monde ici peut être sensible à cet argument.

M. le Conseiller Schneider aimerait terminer pour dire qu'il trouve un mot utilisé par la COFIN un peu fort. En particulier, en regard de la pétition signée de 56 familles, du bureau spécialisé dans la mobilité, qui a trouvé ce quartier, avec deux autres, pour établir une zone 30 et de la Municipalité qui a décidé de poursuivre ce projet. Il trouve la COFIN un peu abrupte quand elle considère cette sollicitation comme carrément inadéquate.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Simanis souhaite juste témoigner d'abord en tant qu'habitante d'un autre quartier, le quartier des Miguettes, où je vois qu'il y a d'autres moyens de ralentir le trafic, comme raccourci avec le trottoir, et elle peut témoigner que ça marche, que la grande partie des véhicules roule là-bas plus lentement qu'avant ces travaux. Mais aussi, elle peut suggérer que, quoi qu'il ressorte de cette votation, elle rajoute la suggestion que comme elle suppose qu'un grand nombre des personnes qui habitent dans ce quartier conduisent aussi des véhicules, ils font partie de ces véhicules qui passent dans ce quartier. Ce n'est pas vraiment un trajet pour d'aller d'un endroit, à l'autre. Donc, quoi qu'il ressorte de cette votation, les parents, les personnes qui habitent dans ce quartier, pourraient tous contribuer à la baisse de la vitesse du trafic, donc rien n'empêche que, quoi qu'il ressorte de cette votation, de pensez à ça, et que les gens qui passent dans ce quartier, pensent à ça.

Rien ne nous empêche, et elle a entendu elle-même des personnes qui disent "je sais que j'ai tendance à rouler trop vite, le 30 à l'heure ça me force de baisser". Il y a des gens qui admettent qu'ils ne sont pas assez responsables pour contrôler eux-mêmes, mais ça c'est un drame. Elle pense qu'elle appuie la suggestion du renvoi pour étudier de nouveau, qui demandera de l'investissement, qui demandera des experts, mais qui demandera d'étudier une réponse plus appropriée que de coller une zone à 30. Elle n'est pas contre les zones à 30 quand elles sont appropriées, mais ce préavis ne l'avait pas convaincue. Ce n'est pas parce qu'elle est de droite ou de gauche ou de milieu, logiquement, elle n'a pas été convaincue par le préavis.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Burri souhaite apporter un détail par rapport aux explications de M. le Conseiller Bonjour. Il nous a demandé s'il nous faut un autre accident tragique comme en 2023. Alors, j'aimerais juste préciser que l'accident 2023, c'est les cinq jeunes qui ont emprunté un SUV, qui en sortant d'une forêt, ont renversé et se sont retournés dans un champ de paysan. Ça n'a rien à voir avec un quartier résidentiel qui serait limité à 30 km/h. Alors, pour lui, ce sont deux choses différentes.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

M. la Municipale Félix répond à M. Burri que l'accident dont il fait mention, elle ne le conteste pas, mais elle précise qu'il y a eu un autre accident sur le passage piéton du chemin de la Guéta entre Eden-Roc et la Guéta. C'est à cet accident que le préavis fait mention et on le trouve sur le site de la Confédération qui concerne l'accidentologie.

Intervention de Mme la Conseillère Aneta Diserens

Mme la Conseillère Diserens souhaite ajouter que, concernant justement le passage piéton de la Guéta, il s'agissait de son fils. Elle précise qu'il ne s'agissait nullement d'une problématique de vitesse, mais que c'était clairement quelqu'un qui était au téléphone. Et du quartier en plus. Donc absolument rien à voir.

Intervention de M. le Conseiller Antoine Michel

M. le Conseiller Michel souhaite ajouter une précision qui a été utile pour lui aussi dans ces débats, notamment au sein de la Commission des Finances ou autres. C'est juste sur la question financière, évidemment, il pense que c'est intéressant de retenir que nous n'avons aucune raison concrète à l'heure d'aujourd'hui de croire qu'une autre option serait moins onéreuse. Il pense qu'on peut garder cela en tête pour réfléchir à cette question.

Intervention de M. le Conseiller Bertrand Hochet

M. le Conseiller Hochet souhaite faire une remarque, en réponse à Mme la Conseillère Simanis. Elle dit que les habitants du quartier n'ont qu'à gérer finalement le problème en faisant attention de limiter leur propre vitesse. Mais justement, Mme la Municipal Félix a expliqué que le nombre de véhicules qui traversent ce chemin seulement s'élève jusqu'à 5000. Il y a beaucoup de gens qui prennent cette route. Si on regarde une carte sur Google Maps, par exemple, on voit que c'est devenu un axe de circulation entre la Route des Paysans, via le chemin de la Fruitière et pour rejoindre finalement la route de la Roche. Ce sont ces gens-là qui, probablement, ont un intérêt à rouler vite. Et quant aux propositions de la commission ad hoc de mettre des obstacles, des chicanes ou des choses comme ça, la commission ad hoc reconnaît elle-même que les véhicules agricoles seraient gênés. Donc perdre quelques secondes sur un trajet de 600 mètres, comme l'a relevé Mme la Conseillère Martin, c'est vraiment la solution la plus simple, la limitation à 30 à l'heure, et ceci aurait un effet dissuasif pour les gens qui ont tendance à appuyer un peu trop sur le champignon. Et comme l'a relevé M. le Conseiller Michel, une nouvelle solution ne coûterait probablement pas moins cher.

Intervention de M. le Conseiller Viesturs Simanis

M. le Conseiller Simanis a une question pour Mme la Municipale Félix sur l'analyse des vitesses des véhicules qu'elle a présentée. Il demande si ces radars ont mesuré les vitesses des vélos électriques et des trottinettes électriques et, si oui, quelle était la vitesse moyenne. Il demande également si les mesures proposées pour limiter les vitesses à 30 km/h vont aussi limiter efficacement la vitesse des trottinettes et des vélos électriques.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Félix précise tout d'abord pour M. le Conseiller Hochet que les 5000 et quelques véhicules sont comptés sur 8 jours, aux dates indiquées dans la présentation. Ce n'est donc pas un trafic journalier.

Ensuite, concernant le radar viasis que la police installe, il ne fait pas la différence entre les différents types de véhicules. Tous les véhicules sont donc confondus ; on ne peut pas savoir qui sont les vélos et qui sont les trottinettes. De plus, les zones 30 sont valables pour tout le monde, du tracteur au vélo à la trottinette, c'est ensuite à la police de les faire respecter.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente annonce que les votes se dérouleront de la manière suivante : la proposition de renvoi à la Municipalité de M. le Conseiller Pouly sera soumis au vote en premier. Ensuite, le Conseil passera au vote des conclusions du Préavis n° 07/2026 telles que présentées par la Municipalité. Finalement, si la proposition de M. le Conseiller Pouly ainsi que les conclusions du préavis sont acceptées, le Conseil procédera à un troisième vote pour les opposer.

Elle lit ensuite les conclusions de la proposition de M. Pouly :

Conclusions
Je vous propose donc de renvoyer ce préavis à la Municipalité afin qu'elle examine plus en détail la possibilité de mettre en œuvre des mesures ciblées au niveau de ce carrefour. Une

telle démarche permettrait de rechercher une solution plus directe, plus efficace et plus proportionnée, tout en répondant concrètement aux attentes des habitants concernés.
Le renvoi n'est pas un refus. Il constitue au contraire une invitation à affiner le projet afin que les moyens engagés correspondent au mieux aux objectifs de sécurité poursuivis. Pour ces raisons, je vous invite à soutenir cette proposition de renvoi.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet la proposition de M. Pouly au vote :

Vote 37 voix pour
9 voix contre
8 abstentions

Mme la Présidente Katia de la Baume lit ensuite les conclusions du préavis n°07/2026, telles que présentées par la Municipalité :

Conclusions
En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le préavis municipal n° 07/2026 du 27 avril 2026 ;
Ouï	le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant	que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 151'140.00 TTC (cent cinquante et un mille cent quarante francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Mme la Présidente Katia de la Baume soumet préavis n° 07/2026 au vote :

Vote sur le préavis non amendé 17 voix pour
33 voix contre
1 abstention

Le préavis n° 07/2026 est donc refusé et renvoyé à la Municipalité, selon l'amendement Pouly.

14. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

14.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Weidmann Yenny annonce que cette séance revêt une signification particulière puisqu'elle marque la fin de la législature 2021–2026. Cinq années de débats, de décisions, de projets et, parfois, de désaccords. Mais cinq années consacrées, avant tout, au service de notre commune et de ses habitantes et habitants.

Au nom de la Municipalité, elle tient à remercier très sincèrement l'ensemble des membres du Conseil communal pour leur engagement durant cette législature. Elle ajoute que leur travail ne se limite pas aux séances partagées dans cette salle. Il se poursuit au sein des commissions permanentes et des nombreuses commissions ad hoc, dans lesquelles les dossiers sont étudiés, discutés et parfois longuement débattus. Ce travail exige du temps, de la disponibilité et une réelle volonté de comprendre les enjeux avant de se prononcer. Il est indispensable au bon fonctionnement de notre démocratie communale. Les échanges n'ont pas toujours conduit à l'unanimité, et c'est heureux : un Conseil communal n'est pas une chambre d'enregistrement, ni le lieu où l'on se substitue à l'exécutif. Mais, au-delà des sensibilités politiques et des divergences d'appréciation, une même responsabilité a été partagée : celle de rechercher les meilleures solutions possibles pour Savigny.

Elle souhaite également adresser des remerciements particuliers à notre présidente sortante, Mme Katia de La Baume, pour la manière dont elle a conduit les travaux du Conseil durant cette dernière année de législature. Présider une assemblée demande de l'attention, de l'équilibre, de la fermeté parfois, ainsi qu'une bonne maîtrise du temps de parole, ce qui n'est pas toujours la mission la plus simple. Elle la remercie d'avoir assumé cette fonction avec engagement et d'avoir veillé au bon déroulement de nos débats.

Elle tient enfin à remercier chaleureusement ses collègues de la Municipalité. Durant ces cinq années, ils ont partagé les responsabilités, les dossiers parfois complexes, les décisions difficiles, mais aussi la satisfaction de voir aboutir plusieurs projets importants pour la commune. Leur collaboration a été fondée sur la confiance, la franchise et le respect mutuel. Cette qualité de travail collectif a été précieuse et elle souhaite leur en exprimer ce soir toute sa reconnaissance.

À celles et ceux qui poursuivront leur engagement au cours de la prochaine législature, elle souhaite beaucoup d'énergie, de conviction et de plaisir dans l'exercice de leur mandat. À celles et ceux qui quittent le Conseil communal, elle adresse des remerciements tout particuliers pour les années qu'ils ont consacrées à la collectivité. Une législature s'achève, mais l'action communale, elle, se poursuit. Les personnes passent, les fonctions se transmettent, mais demeure cette volonté commune de faire vivre et progresser Savigny.

Au nom de la Municipalité, Mme la Syndique remercie toutes et tous pour leur engagement, pour leur travail et pour la qualité de la collaboration durant ces cinq années.

14.2 M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Métraux annonce que le 24 juin, après le passage à l'Église pour l'assermentation, la mise en place des commissions et du Bureau du Conseil se fera dans cette salle et ensuite l'apéritif qui suivra la mise en place des autorités se passera en haut. Ce sera la dernière fois que le Conseil viendra dans cette salle, puisqu'après il y a des règles incendies qui ne seront plus respectées, on est trop nombreux pour la capacité de la salle qui est de 50 personnes. Les prochains conseils se tiendront donc dans la salle du Forum, il faudra s'y habituer, ça changera. Il reconnait que la sono est meilleure qu'ici et qu'il y a un immense écran, donc pour voir les résultats des élections et autres votations, il espère que ce sera plus agréable.

M. le Municipal Métraux remercie ensuite le Conseil d'avoir accepté le préavis n°06/2026 sur les crédits complémentaires, qui concernaient principalement son dicastère.

Finalement, il donne une information pour les personnes qui font la rame chaque année, puisqu'il sait que ça intéresse pas mal de monde. Ce sera le 14 août. Le concours est dès 18h30, c'est un vendredi soir qu'on ira ramer. Il reste disponible pour les personnes intéressées.

Il souhaite une bonne soirée à l'assemblée.

14.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Rochat remercie Mme la Syndique pour son discours. Il remercie également le Conseil d'avoir accepté le préavis n°08/2026 qui est certes onéreux, mais nécessaire.

Il tient également à donner une petite information : la commune arrive sur des restrictions d'eau. Il demande de les respecter, les communiquer aux voisins, etc. Il faudra oublier les arrosages de jardin, les gazons verts, les lavages de voitures hors des stations qui recyclent l'eau. Il demande de limiter la consommation au niveau des ménages, de ne pas laisser couler les robinets, etc. Il précise qu'on arrive vraiment à un niveau d'épuisement des sources qui devient assez drastique.

Sa deuxième information, concerne un sondage qu'il avait fait pour une prospection en octobre 2024. Demain, débutera l'essai de pompage et de débit et analyse de ce pompage et il sera possible de voir s'il peut être exploité ou pas. Il transmettra les informations en temps voulu.

M. le Municipal Rochat souhaite un bel été à toutes et tous, même s'il y a encore l'assermentation entre deux.

14.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Aeschlimann souhaite communiquer trois points :

1. Le premier constat est le fait que nous avons signé avec le Canton une convention sur les îlots senescence dans les bois du Grand Jorat, elle touche des secteurs dont Savigny est propriétaire de 4,5 hectares, et ça dure 50 ans. Pendant 50 ans, la forêt sera laissée à elle-même, il n'y aura aucune exploitation sur place, donc ça sera intéressant dans 50 ans, pour ceux qui sont encore là, de voir l'évolution.
2. Précision aussi concernant l'ASIJ, donc l'article 32 a été approuvé lors du dernier conseil intercommunal du 10 juin : il s'agira aussi de le soumettre pour approbation à tous les conseils communaux et généraux membres de l'association. Cela sera fait cette année encore.
3. Parce qu'on lui avait posé la question lors de l'avant dernier conseil communal, concernant la mise en application du Règlement sur les émoluments administratifs, sur la politique de construction, cela rentrera en service dès le 1er juillet, donc dans trois semaines.

14.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Félix remercie le Conseil pour le débat qui était très intéressant et dit qu'elle a bien compris le souci d'assurer la sécurité, de limiter les finances et de trouver d'autres mesures. La Municipalité se remettra à l'ouvrage.

Elle a ensuite plusieurs communications :

1. Concernant les routes, elle signale deux abaissements de vitesse qui ont été instaurés, le premier est au niveau de la route cantonale, la RC701, en sortie de Savigny jusqu'au sommet du dos d'âne. Elle remercie tous les gens qui lui ont attribué cet abaissement de la vitesse, mais elle doit rendre à César, ce qui appartient à César : c'est sur

l'initiative du canton que la vitesse a été abaissée afin de lutter contre le bruit ; il s'agit d'une mesure anti-bruit. La Municipalité a effectivement donné son accord à cet abaissement. L'autre abaissement, c'est la commune qui l'a demandé. Il concerne le quartier de Clair Matin, jusqu'à l'arrêt de bus Grange la Ville, donc au niveau de la Branche. Un abaissement à 60 km/h a été sollicité et il a été accepté par la sous-commission de classification de vitesse. Maintenant, cela sera publié dans la FAO et, s'il n'y a pas de recours, entrera en force d'ici un mois ou deux. Le 60 km/h sera prolongé à la sortie de Mollie-Margot, en direction de Savigny, jusqu'après le quartier de Clair-Matin.

2. Concernant les vélos maintenant, la Commune va participer avec le Canton à une étude initiée par le canton concernant l'aménagement d'itinéraires cyclables sur la RC701, depuis la sortie de Lausanne, jusqu'au giratoire de Savigny. Cette étude commencera à l'automne et fera l'objet d'un crédit complémentaire, car on estime la charge de la commune à environ 40'000 CHF pour la totalité de l'étude.
3. Encore une communication pour les amateurs de la petite roue : la Commune va participer au défi Cyclomania avec les communes de Jorat-Mézières, Forel, Oron, Ropraz et Servion. Notre défi s'appellera le défi cycliste Jorat-Oron-Lavaux, son objectif est d'atteindre 15'000 km. Tout le monde peut s'inscrire, le but est de faire le plus de kilomètres possible à vélo au mois de septembre. Il y a une application pour mesurer les déplacements à vélo et l'équipe qui effectue le plus de kilomètres gagne des prix. Cette mesure a été lancée dans le cadre du PECC pour essayer de favoriser la mobilité douce. Un tout ménage sera envoyé à la population.
4. Concernant le programme d'actions solidaires qui sera mis en route avec Pro Senectute, une rencontre a eu lieu et le programme débutera après les vacances, à l'automne. Toutes les personnes de 60 ans et plus recevront un courrier personnel qui les invitera à une séance d'information. Elle invite tous ceux qui auraient le temps à participer.

Mme la Présidente Katia de la Baume remercie la Municipalité pour ces informations.

15. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente Katia de la Baume passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller Mennet souhaite demander si la route de la Claie aux Moines passe à 60 km/h heures jusqu'au-dessus de la montée et si ceci veut dire qu'en même temps, c'est aussi une transition de la route cantonale qui passe à une route communale.

Il ajoute également que M. le Municipal Aeschlimann, qui dit qu'on fait des îlots de sénescence dans les forêts, c'est la plus grande connerie qu'on peut faire.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

La Municipalité a accepté l'abaissement de vitesse à condition que la route reste à la charge du Canton de Vaud, cela a bien été spécifié. La Municipalité a donc accepté l'abaissement à la condition que la route reste cantonale, donc c'est un abaissement de vitesse sur une route cantonale, mais ça ne devient pas une route communale. Ce n'est pas une traversée de localité. Ce ne sera pas à la charge de Savigny.

Intervention de M. le Conseiller Alain Reymond

M. le Conseiller Reymond pose une question concernant la situation du frelon asiatique dans la commune de Savigny. Il mentionne que le journal 24heures du 6 juin mentionnait que la commune pas si lointaine de Paudex détient le record de densité avec 13,6 nids au kilomètre carré. En parallèle, le Canton de Vaud a édicté un arrêté (ADeFA) sur la destruction des nids primaires et secondaires de frelon asiatique, donnant ainsi la responsabilité de la gestion aux Commune. Il demande donc s'il existe des statistiques concernant le frelon asiatique pour la commune de Savigny et, si oui, lesquelles. Il ajoute que c'est une inquiétude qui découle de son activité professionnelle dans une commune voisine. Il s'est rendu compte que les gens ne connaissaient pas forcément l'espèce et qu'il aimerait pouvoir se rendre compte un peu de la situation.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Rochat répond qu'en 2025 il y a eu une annonce de présence d'un frelon non capturé, qu'il a été vu mais pas localisé. Un nid primaire a été annoncé, un nid primaire détruit. Deux nids secondaires ont été annoncés, deux nids secondaires détruits. Et puis pour cette année, pour l'instant, il y a une annonce de présence de deux frelons, mais morts. Il ajoute que toutes les informations utiles sont sur le site de la commune. Il rappelle que chaque individu est responsable d'annoncer s'il voit un frelon asiatique. Il est possible de se tromper ; il y a eu beaucoup d'annonces de frelon commun de chez nous, mais chacun d'entre nous est responsable d'annoncer si réellement on voit un frelon asiatique. Ce n'est pas le rôle de la commune, c'est le rôle de chacun. Et la responsabilité de la commune s'arrête pour l'instant aux immeubles communaux, aux biens communaux. Au niveau des privés, il faut l'annoncer, toutes les informations sont sur le site internet et c'est pareil pour le moustique tigre : il ne faut pas laisser des eaux stagnantes dans les jardins, parce que c'est là qu'ils prolifèrent. La commune, se charge de traiter tout ce qui est dans les sacs de route pour justement éviter cette prolifération. Et le troisième insecte est le scarabée japonais qui est très destructeur et qui est présent aussi. Il y a également une l'obligation de l'annoncer. Les informations sont sur le site.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Kay explique qu'en tant que chef de groupe PS & Sympathisants, il souhaite faire part de ses profonds regrets de ne pas pouvoir participer à la séance de mise en place du Conseil pour la législature 2026-2031. Il prie l'assemblée de l'en excuser. Il sera en revanche présent pour la cérémonie d'assermentation des autorités communales. Cette première séance du Conseil coïncide en effet avec la remise des certificats et attestation de fin de scolarité qui se déroulera le même jour à Mézières dès 17h30. Son fils terminant cette année sa scolarité obligatoire, il lui est naturellement impossible de renoncer à assister à cet événement important de sa vie. Il regrette que les autorités chargées de l'organisation, du planning et de l'installation des autorités n'aient pas pu tenir compte de cette contrainte, d'autant plus que la toute première séance d'une législature est un moment important de la vie démocratique de notre commune et qu'il aurait souhaité pouvoir y prendre part tout comme d'autres Conseillères et Conseillers dans la même situation.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Weidmann Yenny répond qu'évidemment elle regrette que ça coïncide, mais il faut quand même savoir que ce n'était pas une volonté des autorités, de l'administration et de l'exécutif, parce que ces dates ont été fixées il y a très longtemps, donc c'est vrai que la Municipalité n'a pas contrôlé. Elle avoue que n'ayant plus d'enfant en âge de scolarité obligatoire, la Municipalité n'a pas pensé à contrôler. Elle dit que, même si cela ne change rien pour cette fois, ils feront attention à faire l'assermentation plus tôt pour la prochaine législature. Elle s'excuse cette situation.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Simanis souhaite toucher encore un mot au sujet du démarrage du projet "Actions communautaires". Elle souhaite dire en effet que Mme de la Baume et elle-même seront présentes sur un stand du marché qui sera tenu le 5 septembre, avec le référent de Pro Senectute qui va diriger ce projet d'actions communautaires. À l'occasion de ce stand, elles sont à la recherche d'un ou deux volontaires, de préférence mais pas forcément des seniors, pour y discuter. Elle dit donc aux seniors ici ce soir de venir passer un moment au stand, ce sera une bonne occasion de discuter l'un à l'autre, et puis peut-être trouver des terrains en commun qu'on n'a pas forcément trouvé ce soir. Ce sera une bonne occasion de partager plus profondément nos opinions, discuter, renouer les amitiés, et puis chercher à sortir des idées constructives qui ne plairont pas forcément à tout le monde, mais trouver des surprises, de mettre nos énergies, nos efforts en commun pour achever quelque chose, peut-être. Elle conclut en disant que si cela leur parle de ne pas hésiter à venir les voir, au moins Mme de la Baume et elle, et d'autres personnes qui souhaitent être volontaires sur ce stand. Ils auront en échange la possibilité de discuter avec le référent de Pro Senectute un mois avant que le projet commence, pour semer des idées et puis aider à démarrer ce projet au mieux.

Intervention de M. le Conseiller Bernard Pouly

M. le Conseiller Pouly ne veut pas éterniser la soirée déjà longue, mais il trouve un petit peu dommage que le Conseil se retrouve aujourd'hui dans la dernière séance de la législature 2021-2026. À l'époque, c'est clair qu'il y a des années, lorsque le Conseil communal se terminait en fin d'année, il y avait le souper du Conseil après le dernier conseil qui était un bon moment de partage et notamment avec les anciens qui nous quittaient. Il y en a qui étaient déçus, il y en a qui étaient contents. Il trouve que cette dernière séance, on aurait pu prévoir un petit apéritif pour remercier celles et ceux qui ont contribué pendant des années au Conseil communal. Il les remercie vivement pour leur travail.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

À la veille d'une nouvelle législature, M. le Conseiller Bonjour aimerait "passer le ballon" à la Municipalité. Il est de coutume, dans certaines communes, que le nouvel exécutif, une fois en place, élabore ce qu'on appelle un "programme de législature". Cette démarche est du reste encouragée par l'État. Il en donne pour preuve le dernier bulletin "Canton-Communes No 80 de ce mois de juin" qui présente un guide méthodologique que le Canton a élaboré à l'attention des Municipalités désireuses de s'engager dans cette démarche.

Quels sont les objectifs d'un programme de législature ? Il s'agit d'abord de formaliser les grandes orientations que la Municipalité entend poursuivre durant toute la législature, puis recenser l'ensemble des projets ou actions qu'elle entend mener à cet effet et s'assurer de la cohérence de ceux-ci, en les inscrivant dans une perspective d'ensemble, pour finalement prioriser ceux-ci afin de les inscrire dans la durée. C'est donc un outil de pilotage pour la Municipalité qui définit un cadre de référence pour les discussions, les arbitrages et les décisions qui interviendront tout au long de la législature, et qui permet d'anticiper les enjeux financiers.

M. le Conseiller Bonjour anticipe que la Municipalité répondra qu'un tel exercice est peut-être destiné en priorité aux nouvelles équipes municipales dans lesquelles il s'agit d'élaborer une vision commune partagée par l'ensemble du collège municipal ou que cette équipe est déjà rompue à cet exercice, mais un "plan de législature public" (et il insiste sur le mot "public") présente d'autres intérêts. Vis-à-vis du Conseil communal : il permet au Conseil de mieux apprécier la cohérence de la vision municipale, et celui-ci sera mieux à même d'évaluer les projets qui lui sont soumis. Envers de la population : il renforce la lisibilité des orientations municipales, des différentes priorités, et de l'action communale en général.

Sa question est donc toute simple : la Municipalité de souhaiterait-elle pas, s'engager dans une telle démarche qui relève aussi d'une amélioration de la communication envers le Conseil et la population.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique explique pour la presse que pour la législature qui se termine, la Municipalité avait fait un plan de législature, mais qui est resté au sein de l'exécutif. Elle rappelle que c'est un vrai débat, qui avait aussi eu lieu dans le cas de la révision de la Loi sur les communes, qui n'aboutira pas, surtout pour son volet finance. Les communes ont effectivement fortement manifesté pour que ce ne soit pas un élément obligatoire à publier pour les municipalités. Elle ajoute qu'elle peut comprendre la position du législatif, mais la Municipalité a constaté aussi, dans le rapport de gestion rédigé par la COGES cette année, que tout doit être fait immédiatement, tout de suite et qu'il est difficile de comprendre pourquoi ce n'est pas fait tout de suite, etc. Cela peut donc également donner de fausses impressions. Elle précise qu'elle sait que le Conseil est très demandeur de transparence, que la Municipalité fait volontiers, mais il faut ensuite chaque fois rendre des comptes, parce que, comme le Conseil le sait, les dossiers sont parfois très longs à être portés, donc c'est aussi de ce danger qu'on se préserve parfois. Elle précise que la Municipalité y réfléchira, qu'il y aura de toute façon un plan de législature, mais la Municipalité verra si elle le publiera sur le site internet ou non.

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. la Conseiller Portmann annonce que la Municipalité prépare un futur règlement de stationnement, ce qui est une très bonne chose selon lui, mais qui doit absolument tenir compte de la réalité de la ville. Comme une commune vaste, vallonnée, avec des hameaux éloignés des arrêts de bus. Pour beaucoup d'habitants, se déplacer sans voiture n'est pas possible. Les véhicules près des arrêts de bus ne viennent pas seulement de l'extérieur, ce sont aussi des Savignolants qui combinent voiture et transports publics. Il demande donc comment les encourager. Un règlement uniforme, prévu comme si tout le monde vivait au centre du village, créerait une inégalité. De ce fait, il souhaiterait que la Municipalité en tienne compte pour le futur également.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Rochat répond que pour l'instant le règlement est en cours d'élaboration. Les discussions de stratégie, de zones, etc. n'ont pas encore eu lieu. Il assure que de toute façon, il y aura une politique de stationnement, parce qu'on ne peut plus vivre comme ça, que ce sont les commerçants qui en pâtissent. Il précise que les voitures tampons seront supprimées, que ça c'est certain. Les durées de stationnement ne sont pas encore figées, décidées, mais il n'y aura en aucun cas une durée de huit heures, ça c'est sûr.

Intervention de M. le Conseiller Viesturs Simanis

M. le Conseiller Simanis aimerait exprimer un tout petit vœu qui concerne un mot. Pendant l'évaluation de la motion proposée par M. le Conseiller Portmann, il a eu le plaisir de lire les règlements communaux de pas mal de communes de la région afin de voir si quelqu'un avait déjà résolu ce problème. La chose qu'il aimerait rappeler ce soir, c'est que dans pas mal de conseils de cette région, la commission chargée des questions d'urbanisme est souvent qualifiée avec le mot "consultatif". Donc le Préavis n°06/2023 qui a amené à la création de la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de l'environnement du Conseil de Savigny stipule explicitement que la mission de cette commission consiste à évaluer des préavis qui lui sont soumis par la commune. Cela veut dire, section 5,2 du préavis et article 61A du Règlement du Conseil communal. Ainsi, son vœu, étant donné que cette motion nécessitera, si elle passe, une modification du Règlement du Conseil est de demander que la Municipalité profite de cette occasion d'évaluation de cette motion pour examiner l'option de

modifier le règlement de la commission concernée et l'intituler plutôt la Commission *consultative* d'urbanisme, d'aménagement du territoire et de l'environnement. Ceci reflèterait mieux le rôle qui a été désigné dans le préavis. M. le Conseiller Simanis remercie l'assemblée pour son attention et précise qu'il intervient maintenant, puisqu'il ne sera pas présent à la prochaine législature pour soulever ce point.

Intervention de M. le Conseiller Rast

M. le Conseiller Rast annonce qu'il sera rapide et qu'il va continuer dans les petites doléances, à la suite de l'intervention de M. le Conseiller Pouly. Il rappelle que tout parti confondu, ce soir, il y a des gens qui arrêtent le Conseil communal. Certains n'ont pas été réélus, ont décidé d'arrêter. Il aurait trouvé opportun de remercier tous ces gens, quelles que soient leurs couleurs politiques, pour les échanges, pour les discussions, pour leur engagement qu'ils ont eu dans la commune. Il pense que le doyen du Conseil Communal, qui est pas là ce soir, c'est Marc Cornut. Il est rentré l'année de la naissance de M. le Conseiller Rast au Conseil communal. Il trouve que ça aurait été élégant de faire un petit mot pour tous ces gens qui arrêtent.

Réponse de Mme la Présidente Katia de la Baume

Mme la Présidente de la Baume précise que c'est prévu, qu'elle attendait simplement la fin des interventions.

Intervention de Mme la Présidente Katia de la Baume

Mme la Présidente de la Baume annonce un petit point pratique. Elle demande aux chefs de groupe de venir annoncer les deux scrutateurs temporaires qui vont œuvrer pendant la séance de mercredi. En effet, le Bureau doit transmettre leurs noms au Préfet.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume prend la parole pour conclure la législature. Elle annonce que l'assemblée est arrivée au terme de cette dernière séance de la législature et qu'elle aimerait remercier l'ensemble des Conseillères, Conseillers, Mme la Syndique, Mme la Municipale et Messieurs les municipaux, ainsi que M. le Boursier, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier pour tout le travail effectué tout au long de l'année, au quotidien ainsi que les dimanches de scrutin, les séances de conseil bien préparées.

Elle ne peut que constater que toutes et tous ont travaillé avec engagement, motivation dans le sens du bien commun de notre commune. Le processus démocratique se déroule avec respect de l'altérité, avec des points de vue riches parfois divergents ; mais c'est ce qui fait sa force, être dans un processus de co-construction, ensemble et courtois.

Du point de vue de la Présidence et du Bureau du Conseil, cette année a été bien remplie. Nous avons tenu 5 séances de Conseil, procédé à 5 dépouillements de scrutin ; le Bureau a siégé 10 fois, sans compter le travail personnel et l'engagement d'une nouvelle secrétaire du Conseil. Elle est très reconnaissante envers les membres du Bureau, la secrétaire suppléante et la nouvelle secrétaire, qui n'ont pas compté leur temps, y compris le soutien de Mme la Secrétaire municipale et son équipe.

Au terme de cette législature, le Conseil peut remercier particulièrement les Conseillères et Conseillers dont le mandat est arrivé à son terme. Ils ont fait partie des personnes qui se sont engagées et ont construit un petit bout de l'histoire de notre Commune à travers le processus démocratique.

Mme la Présidente de la Baume nomme ensuite les Conseillères et Conseillers :

Berthoud Philippe, Bouton Fabrice, Burri Fritz, Gaille Burri Marylin, Chassot David, Guggisberg Daniel, Hervé Roselyne, Hick Brian, Müller Isabelle, Rallu Violaine, Rollandin Catherine, Rossier Daniel, Schumacher Jean-Jacques, Schwitz Yan, Simanis Moira, Simanis Viesturs,

Spivey Jonathan, Zellweger Alain. Et *last but not least*, Mme la Présidente de la Baume, tout en regrettant son absence ce soir, aimerait expressément tirer son chapeau au Conseiller Marc Cornut qui a siégé au Conseil 57 années, élu pour la première fois en 1969 ; au moins 2 générations ; beaucoup d'entre nous n'étaient pas nés ou à peine nés. Comme dirait l'un d'entre nous « ça calme ! ». Elle aimerait applaudir tous les Conseillères et conseillers qui vont partir, et en particulier Monsieur Cornut pour qui elle a un petit cadeau qui lui sera amené par M. le Conseiller Rast.

Applaudissements debout.

Mme la Présidente de la Baume ajoute que, concernant l'apéritif mentionné par M. le Conseiller Pouly, pour la fin du Conseil, elle y avait pensé. L'idée première était de faire la séance à la Branche aujourd'hui, pour faire l'apéritif aujourd'hui, mais il a finalement été fait la fois précédente. Avec le budget à disposition, on ne peut pas faire plus, elle en est navrée.

Mme la Présidente de la Baume annonce qu'il est maintenant temps de prendre congé les uns des autres, et pour certains de se donner rendez-vous ce prochain mercredi à 16h. Elle en profite pour souhaiter à toutes et tous une belle et reposante pause estivale.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Bonjour souhaite prendre la parole pour remercier Mme la Présidente Katia de la Baume. Il annone que le Conseil est au terme de la législature, mais aussi d'une année qui a été probablement, pour le Conseil communal, la plus complexe à gérer de toute la législature. Il ne va pas donner une liste exhaustive, mais parmi les difficultés, on peut citer notamment deux séances qui se sont tenues hors les murs (salle du Grand Conseil, grande salle de La Branche), la gestion de trois postulats et d'une motion, le processus de remplacement de la secrétaire du Conseil, avec notamment la révision du Règlement de fixation des indemnités (sur lequel le Conseil avait buté auparavant), la révision du Règlement concernant les émoluments administratifs en matière de constructions, une année marquée par les élections communales, de nombreux et importants scrutins fédéraux ou cantonaux.

Il tient donc, au nom du groupe des Vert.e.s et du Conseil, à remercier Mme la Présidente Katia de la Baume d'avoir assuré avec brio et sérénité cette présidence, d'avoir si bien tenu la barque du Conseil tout au long de cette année bien chargée et de la féliciter pour le travail accompli. Elle va maintenant pouvoir savourer le calme retrouvé, mais ils se réjouissent de la voir rentrer dans le rang, parmi eux, pour participer à nouveau activement aux débats du Conseil durant la prochaine législature.

Applaudissements.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Katia de la Baume remercie M. le Conseiller Bonjour et passe la parole à Mme la Secrétaire pour le contre-appel.

Mme la Présidente Katia de la Baume lève la séance à 22h28.

La Présidente

Katia de la Baume

CONSEIL COMMUNAL * DE SAVIGNY *

La Secrétaire

L. Adamini

Lysiane Adamini